

2026-2030

Projet de service



SOMMAIRE

GLOSSAIRE DES SIGLES

LE MOT DU PRÉSIDENT

ÉLABORATION & SYNTHÈSE DU PROJET DE SERVICE 6

PRÉSENTATION DU SSTiO3 & DES ENTREPRISES ADHÉRENTES

Notre secteur de compétence : le département de l'Allier 10

Les équipes de prévention et de santé au travail
et les fonctions support 11

Les entreprises adhérentes et leurs salariés 13

ACTIVITÉ DU SERVICE

Synthèse de **l'activité prévention des risques professionnels** 17

Synthèse de **l'activité médicale** 18

L'activité **prévention de la désinsertion professionnelle** 20

Bilan **du projet de service 2021-2025** 21

LES FICHES ACTION

Axe métier : **Prévention des risques professionnels** 23

Axe métier : **Suivi de l'état de santé** 26

Axe métier : **Prévention de la désinsertion professionnelle** 28

ANNEXES

GLOSSAIRE

ADMDP	Association Développement Mon Diagnostic Prévention
AMT	Action en Milieu de Travail
ASST	Assistante en Santé et Sécurité au Travail
CA	Conseil d'Administration
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail
CC	Commission de Contrôle
CMR	Cancéro-Mutagène Reprotoxique
CMT	Commission MédicoTechnique
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité Social et Economique
CSSCT	Commission Santé, Sécurité et Conditions deTravail
DMST	Dossier Médical en Santé au Travail
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUERP	Document Unique d'Evaluation des RisquesProfessionnels
ETP	Equivalent Temps Plein
FE	Fiche d'Entreprise
IDEST	Infirmier Diplômé d'Etat en Santé au Travail
TPE	Très Petites Entreprises
VIP	Visite d'Information et de Prévention
IPRP	Intevenant en Prévention des Risques Professionnels
IRDP	Indice de Risque de Désinsertion Professionnelle
IRP	Instances Représentatives du Personnels
MAP	Mon Approche Prévention
MDP	Mon Diagnostic Prévention
MDU	Mon Document Unique
MDE	Maintien Dans l'Emploi
MP	Maladie Professionnelle
PAE	Procédure d'Autorisation d'Exercice
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RPS	Risques PsychoSociaux
SI	Suivi Individuel
SIA	Suivi Individuel Adapté
SIR	Suivi Individuel Renforcé
SIRH	Système d'Information de gestion des Ressources Humaines
SPSTI	Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
TMS	Troubles Musculo-Squelettiques

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, chers adhérents, personnes suivies, partenaires et collaborateurs,

C'est avec conviction que notre SPSTI renouvelle aujourd'hui son engagement à vos côtés, pour bâtir un avenir professionnel où sécurité, santé et durabilité riment avec performance collective.

Le Projet de Service 2026-2030 que nous vous présentons est le fruit d'une réflexion collective, nourrie par l'expertise de nos équipes et les attentes de nos entreprises adhérentes et partenaires.

Pour y répondre, nous avons structuré notre projet associatif autour des trois missions légales qui guident notre action au quotidien :

- prévention des risques professionnels : Identifier, évaluer et réduire les dangers pour garantir des conditions de travail sûres et conformes à la réglementation.
- suivi de l'état de santé des salariés : Assurer un accompagnement médical et préventif, en intégrant des enjeux de santé publique, addiction et sédentarité, pour préserver la santé physique et mentale de chacun.
- prévention de la désinsertion professionnelle : Détecter et accompagner les salariés dont la santé pourrait être fragilisée.

Ce document reflète notre volonté d'être un partenaire, à l'écoute de vos besoins et force de proposition. Il détaille notre organisation, nos équipes dédiées, nos activités et, surtout, les fiches action concrètes qui traduiront nos ambitions en réalisations tangibles.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce Projet de Service. C'est ensemble que nous relèverons les défis de demain, pour une santé au travail toujours plus performante et inclusive.



PASCAL FENIET

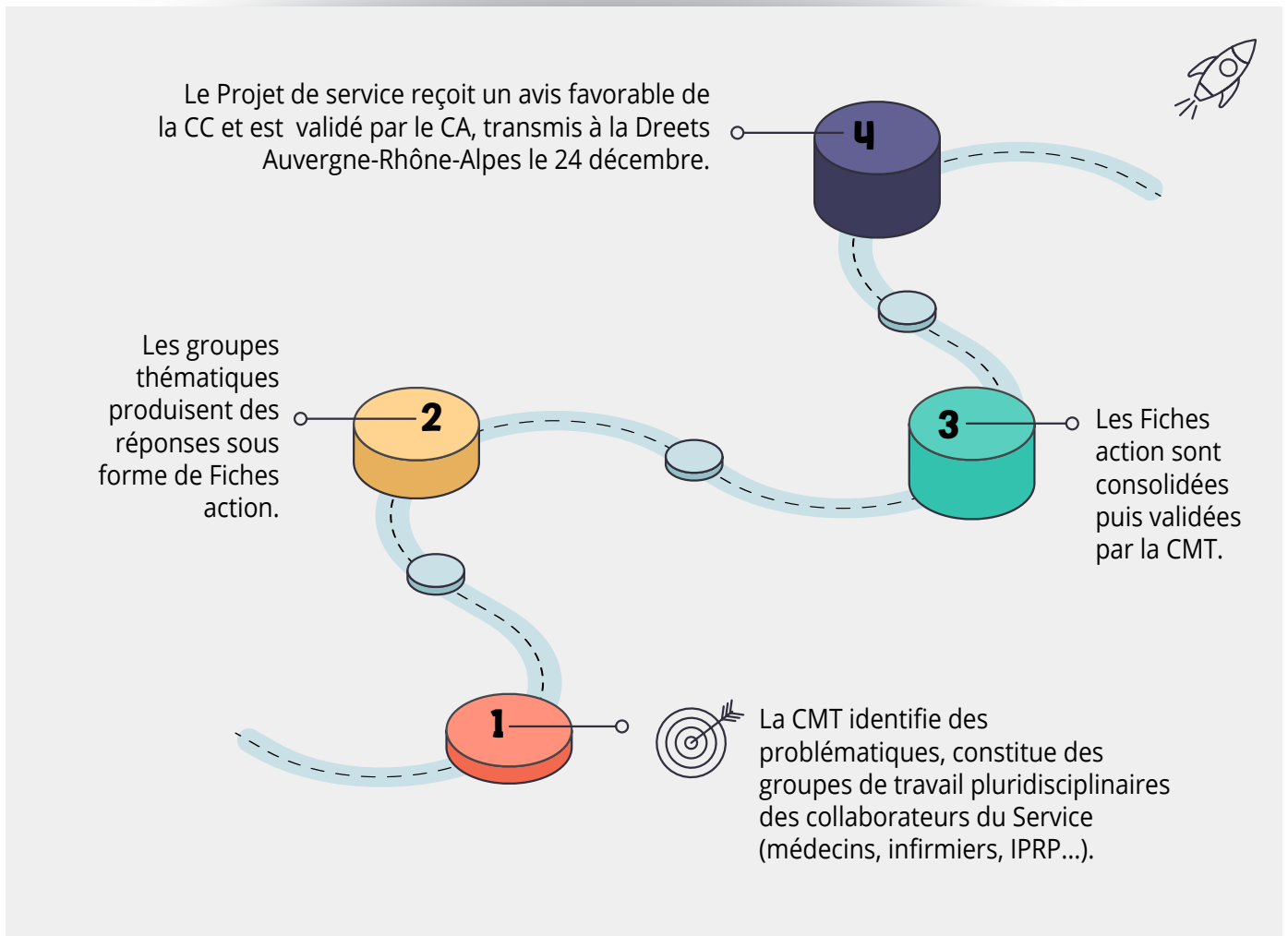
Président du Conseil d'Administration

Elaboration & synthèse
du Projet de service

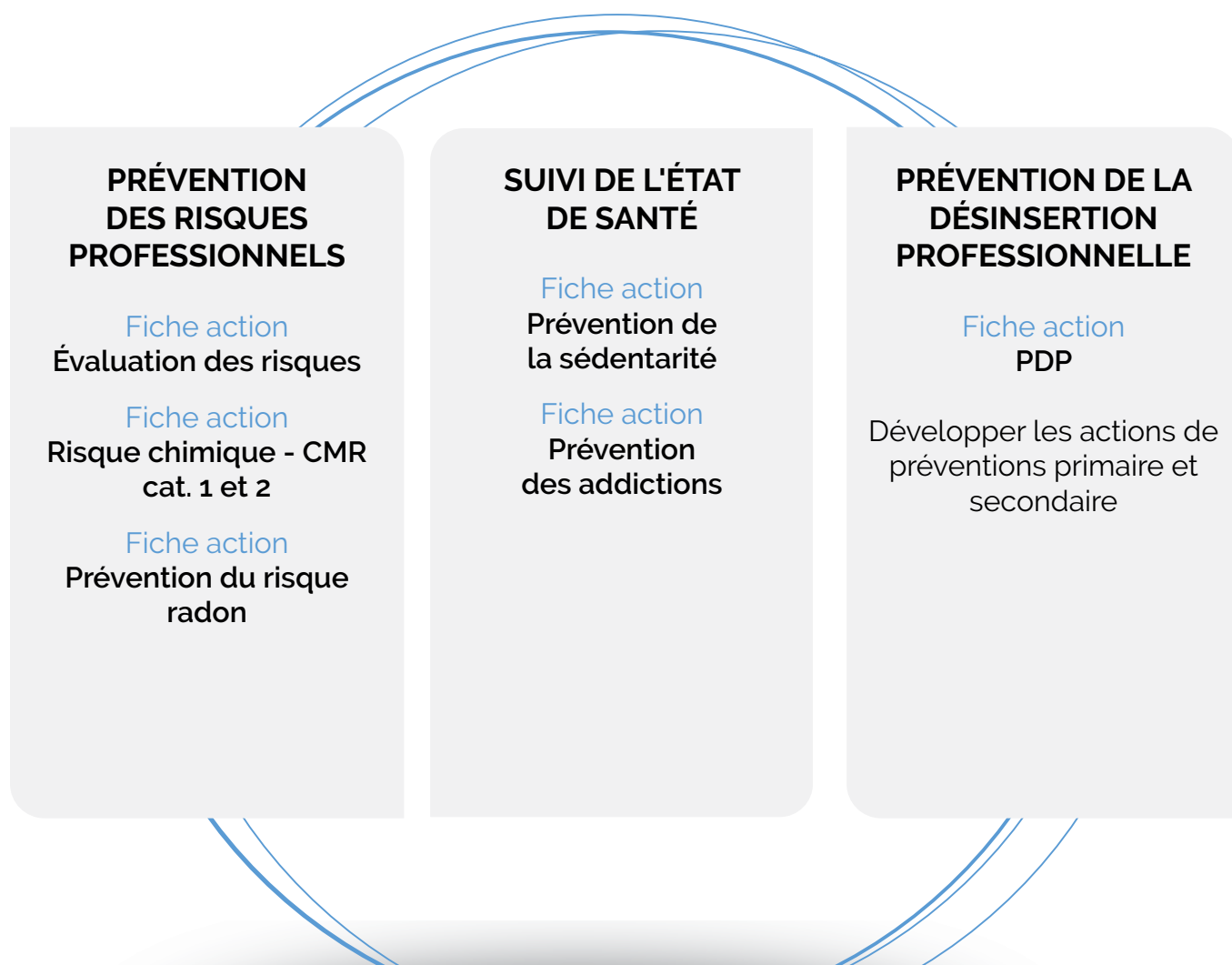


ELABORATION DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service 2026-2030 a été élaboré par la Commission Médico-Technique (CMT) du SSTi03. Il a reçu un avis favorable de la Commission de Contrôle le 29 octobre 2025 et a été validé par le Conseil d'Administration le 27 novembre 2025.



SYNTHÈSE DU PROJET DE SERVICE



Comme chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), SSTi03 est tenu par la réglementation de produire un projet de service (Article L4622-14 du Code du Travail). Ainsi, l'obtention de l'agrément de votre association est aussi conditionnée à l'élaboration de son projet de service.

Le projet de service est élaboré par la Commission Médico-Technique. Pour mieux répondre aux enjeux de prévention de nos adhérents, cette commission s'appuie sur un diagnostic territorial en matière de santé au travail, tel que le Plan Régional Santé Travail, lui-même déterminé par la DREETS.

Le projet de service définit nos objectifs, ainsi que les priorités d'actions pour la période à venir. En tant qu'outil de pilotage structurant, il constitue un cadre d'action commun, partagé par tous les collaborateurs et des pistes d'actions à mettre en place chez nos adhérents.

SSTi03 *et ses entreprises adhérentes*

Soucieux de respecter le principe de mutualisation, nous veillons à délivrer un service équitable et conforme à l'offre socle pour chaque entreprise adhérente, indépendamment de son métier, de sa taille ou de son implantation.

Pour les demandes spécifiques ou celles impliquant des ressources disproportionnées au regard de l'offre socle, le SSTi03 propose une offre complémentaire. Ces prestations sur mesure s'adaptent aux besoins particuliers des employeurs, sont activées exclusivement à leur demande et font l'objet d'une facturation dédiée.



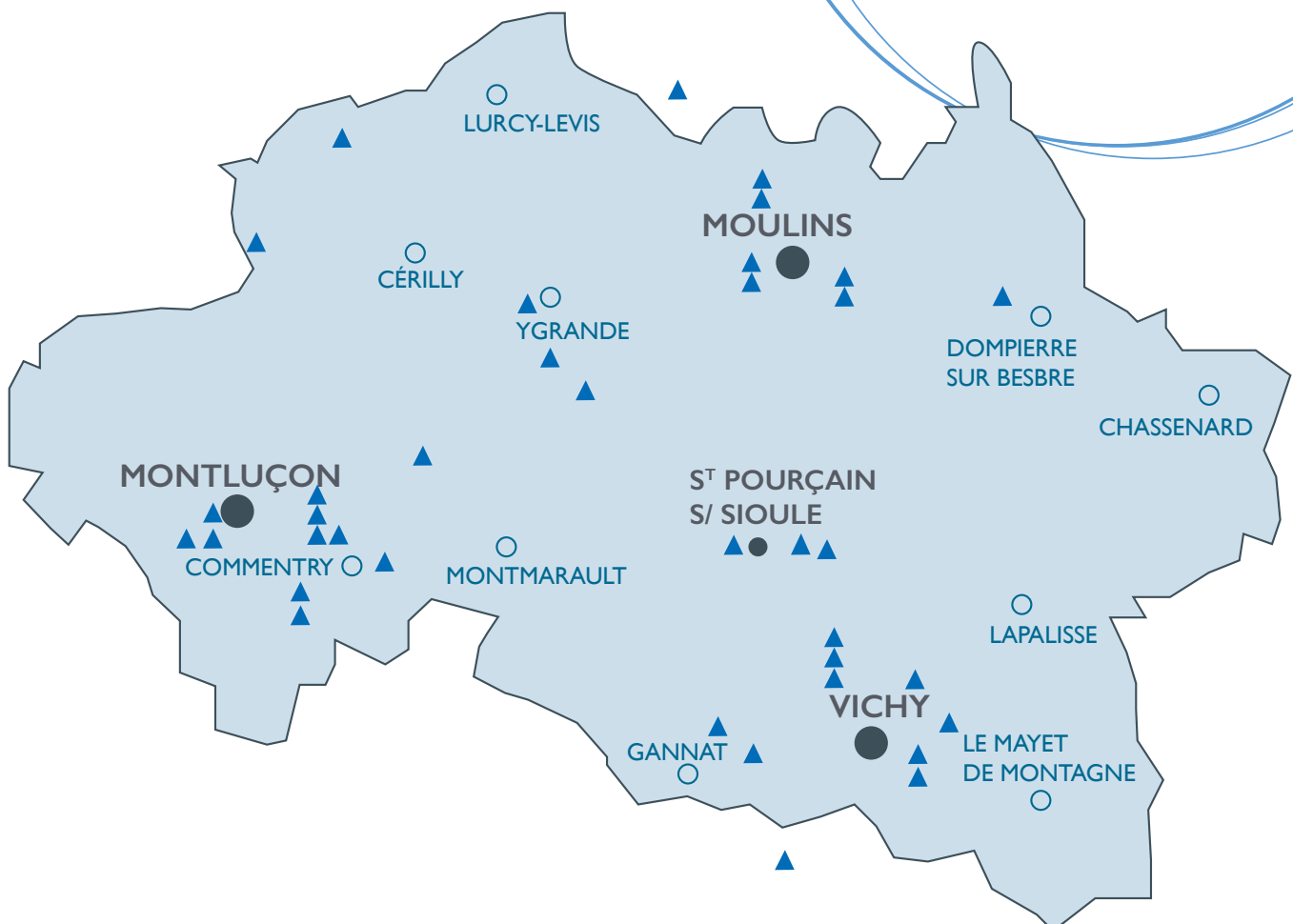
NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE **LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Face à l'étendue du département de l'Allier, SSTi03 maintient et développe un maillage de centres fixes et de centres annexes pour recevoir les salariés dans les meilleures conditions possibles, tout en favorisant la proximité géographique.

Cette stratégie permet au SSTi03 de fournir **un service homogène à l'ensemble de ses adhérents et de leurs salariés, quelle que soit leur zone d'implantation.**

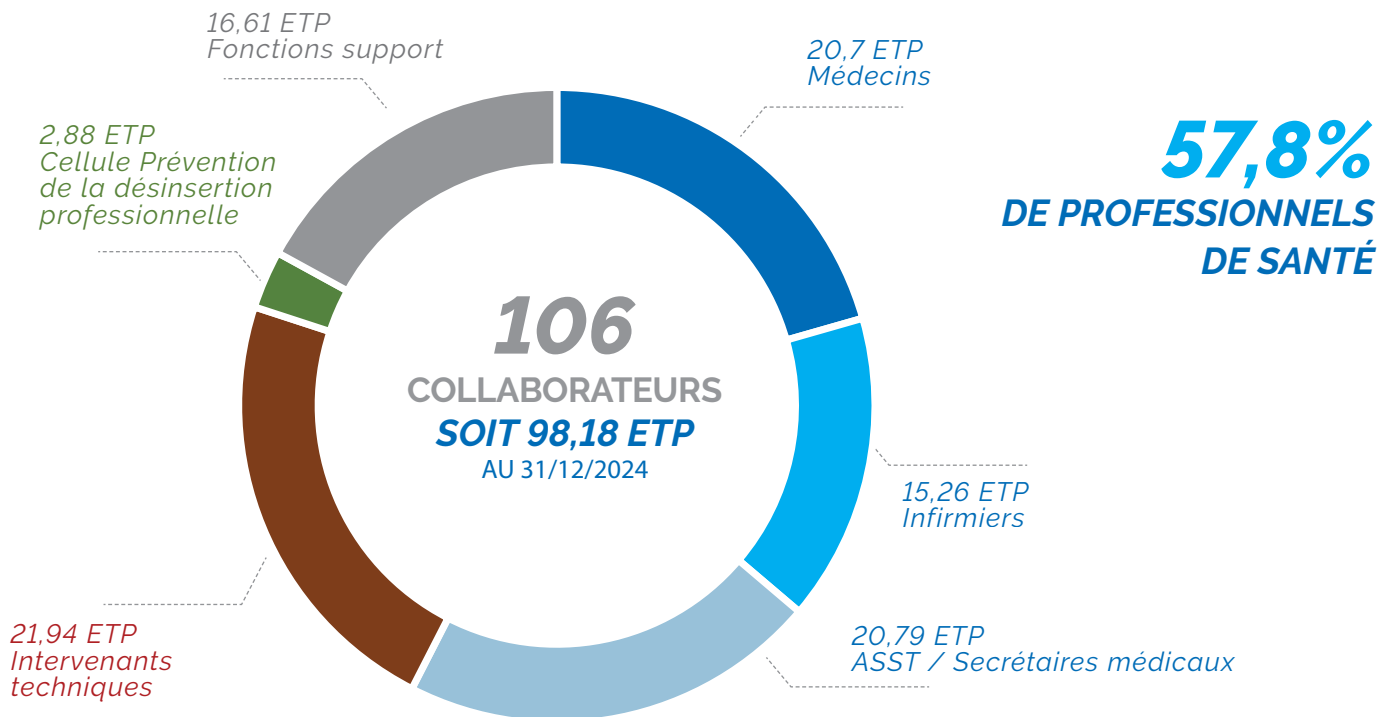
51
CENTRES
DE VISITES
MÉDICALES

*dont 3 centres principaux
1 centre secondaire
10 centres annexes
37 centres annexes d'entreprises*

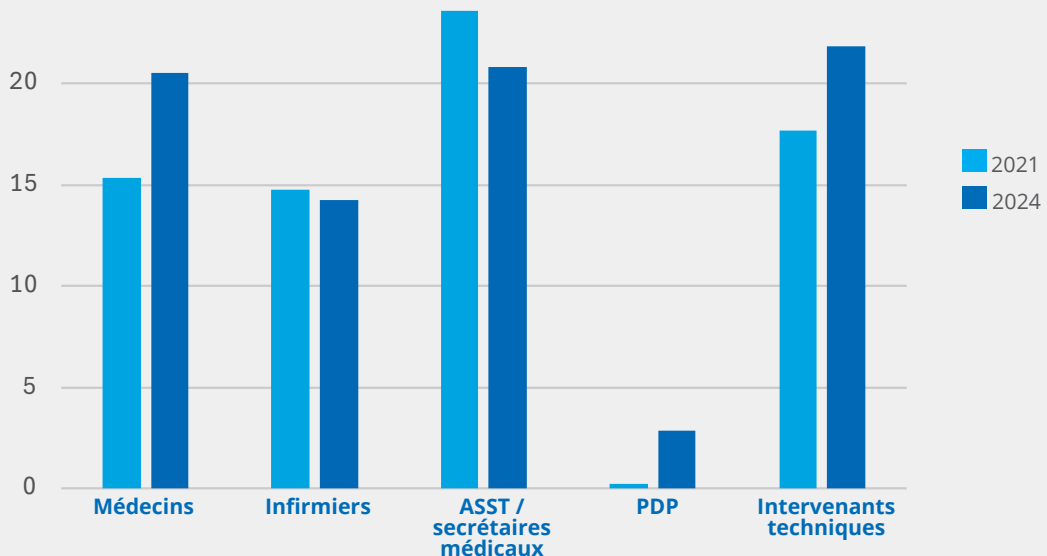


LES EQUIPES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL ET LES FONCTIONS SUPPORT

DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DES ADHÉRENTS ET DE LEURS SALARIÉS



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (en ETP) entre 2021 et 2024



LE SYSTÈME D'INFORMATION

Régulièrement SSTi03 acquiert de nouveaux logiciels qui lui permettent de répondre aux exigences de la réforme de 2021 ainsi qu'à l'évolution des compétences et des carrières.

PADOA : En 2024, SSTi03 a changé de logiciel-métier pour padoa. Cette plateforme connectée offre un espace à chaque acteur de la prévention et de la santé au travail : équipes du Service, employeurs et maintenant pour les salariés.

Simple à gérer grâce à l'ensemble des services proposés (liste des visites, accès aux documents signés électroniquement (convocation, attestation...), il offre notamment un parcours guidé et prédictif pour une déclaration des risques au plus juste, l'accès aux datas socio-démographiques et à la cartographie des expositions.

AGEVAL : Avec une acquisition fin 2025, cette plateforme SaaS nous permet un pilotage de notre politique qualité optimisé ainsi qu'une Gestion Electronique de Documents (GED) améliorée.

INTERSTIS : Un Logiciel de Gestion Électronique des Documents efficace et adapté est primordial pour une organisation et une coordination efficace. Interstis permet notamment le pilotage de la qualité, le stockage et la consultation des documents de service (procédures, protocoles, comptes rendus, etc.) et centralise l'ensemble des documents de communication.

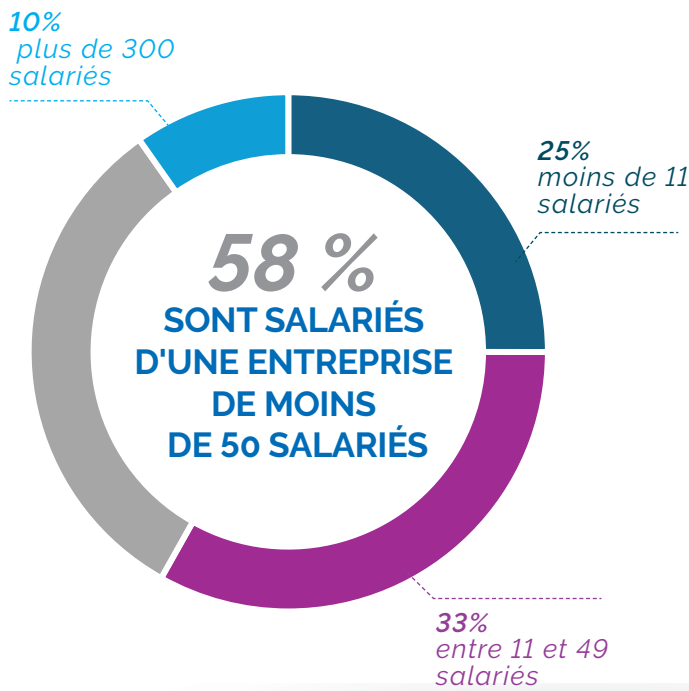
LUCCA & AD CONSEIL : Pour les salariés du SSTi03, le SIRH « Lucca » permet notamment la gestion des congés, des entretiens professionnels et des notes de frais. Ad Conseil accompagne nos ressources humaines dans le pilotage de la formation et la montée en compétences de nos collaborateurs.

ADMDP : Pour renforcer les synergies entre les adhérents et ses équipes, SSTi03 propose à tous ses adhérents la solution Mon Approche Prévention (MAP) développée par l'association ADMDP. Ce dispositif comprend trois solutions complémentaires : « Mon diagnostic Prévention » (MDP) qui permet à l'adhérent de faire un état des lieux de prévention et d'identifier les risques auxquels sont exposés ses salariés avec les équipes du SSTi03 afin de finaliser sa Fiche d'Entreprise, « Mon Document Unique » (MDU) pour finaliser son DUERP. et « Mes Données Statistiques » (MDS) qui permet à SSTi03 de capitaliser et d'analyser les données récoltées.

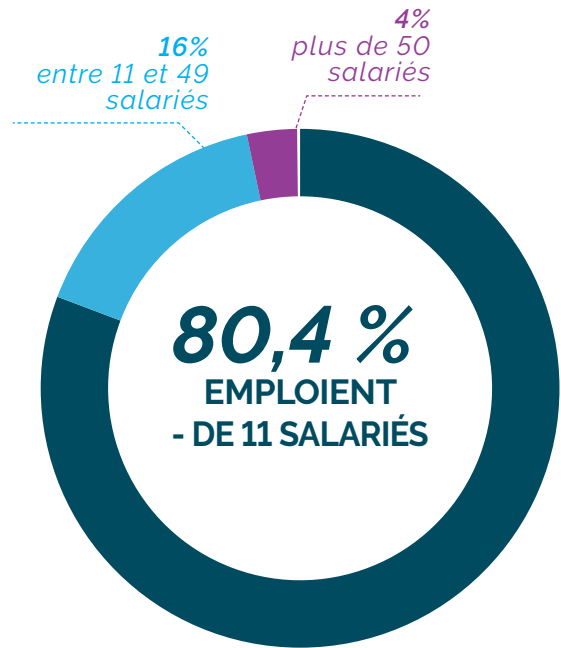
TOXILIST : La traçabilité des agents chimiques est un réel enjeu de prévention primaire. L'adhésion à cette base d'informations toxicologiques collaborative créée par le service Pôle Santé Travail Lille permet aux collaborateurs du SSTi03 d'orienter ses AMT, de mettre en place les protocoles de suivi de santé et d'accompagner les entreprises dans l'évaluation et la prévention du risque chimique.

LES ENTREPRISES ADHÉRENTES ET LEURS SALARIÉS AU 31/12/2024

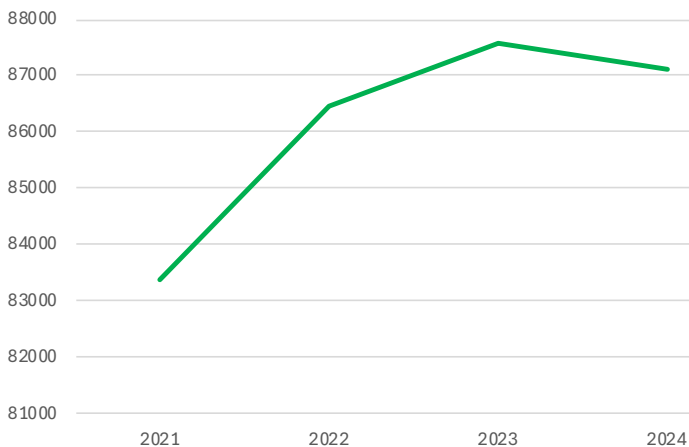
71 665
SALARIÉS SUIVIS
(SECTEUR PRIVÉ)



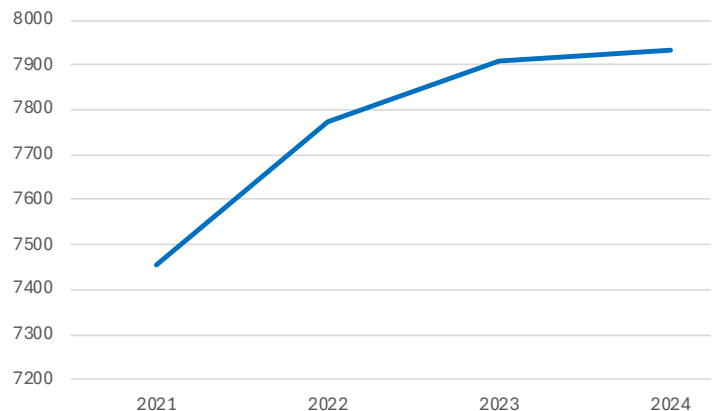
7 034
ADHÉRENTS



EVOLUTION DU NOMBRE DE
SALARIÉS SUIVIS



EVOLUTION DU NOMBRE
D'ENTREPRISES ADHÉRENTES

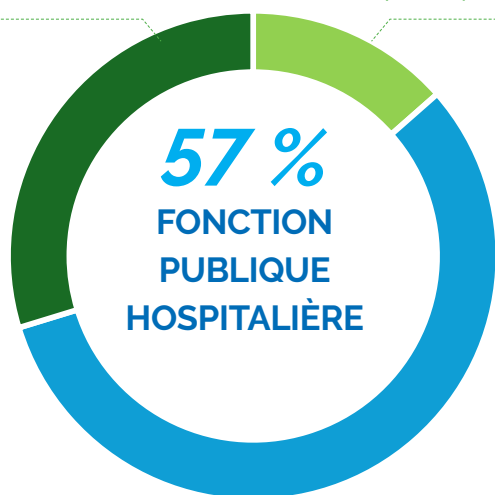


NOS ADHÉRENTS DU SECTEUR PUBLIC ET LEURS AGENTS EN 2024

37
ÉTABLISSEMENTS
(SECTEUR PUBLIC)

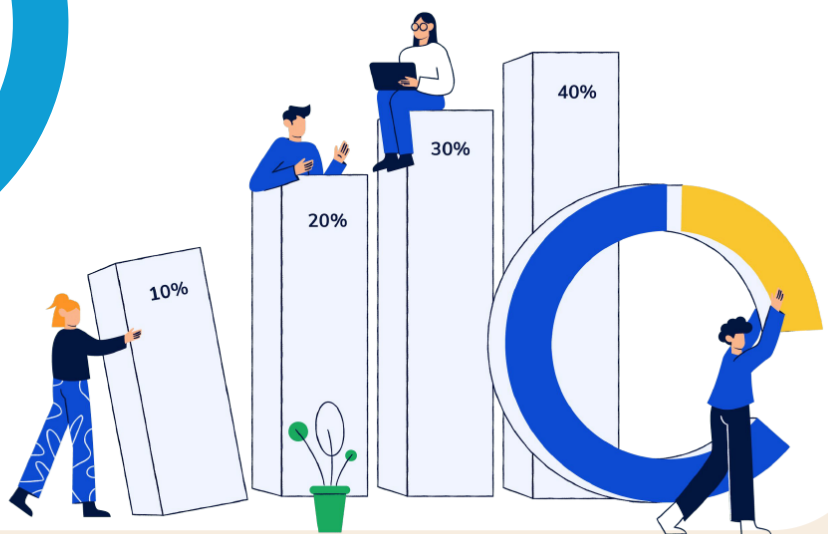
30%
Fonction publique
territoriale

13%
Fonction
publique d'État



3 360
AGENTS SUIVIS
(SECTEUR PUBLIC)

DONT **42 %**
EN SUIVI INDIVIDUEL
RENFORCÉ



LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EN 2024

Pour tous les indépendants, notre offre spécifique recouvre un programme global spécialement conçu et coordonné par le médecin du travail : suivi médical individuel, conseils et actions pour lutter contre les risques professionnels, évaluation psychosociale, conseils sur les dispositifs sociaux et spécifiques aux travailleurs indépendants.

Cette nouvelle offre leur a notamment été présentée en mars 2024 lors de 3 matinales à l'occasion des Rencontres Santé Travail.

7
TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS
ADHÉRENTS

L'ACTIVITÉ *du service*

La prévention des risques professionnels

Le suivi de l'état de santé des salariés

La prévention de la désinsertion
professionnelle

Bilan du précédent projet de service
2021-2025



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2024

SSTi03 : PARTENAIRE DES ENTREPRISES DE L'ALLIER,

7 839
ADHÉRENTS

7 577
ADHÉRENTS PRIVÉS

225
PARTICULIERS-EMPLOYEURS

84 740
PERSONNES SUIVIES

37
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

SSTi03 : DES PRESTATIONS POUR PRÉSERVER LA SANTÉ

44 099
ACTES INDIVIDUELS DE SANTÉ

3 930
ACTIONS EN MILIEU DE
TRAVAIL

1 128
PERSONNES ACCOMPAGNÉES À LA PRÉVENTION
DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

SSTi03 : DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS AU QUOTIDIEN

106
COLLABORATEURS

22
ÉQUIPES PLURI-DISCIPLINAIRES

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Évaluer les risques et vous accompagner pour les réduire.

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'actions et de sensibilisations, vos équipes et vous êtes accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

3930 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL EN 2024, DONT :

1 280
FICHES D'ENTREPRISES

668
ÉTUDES DE POSTES ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL

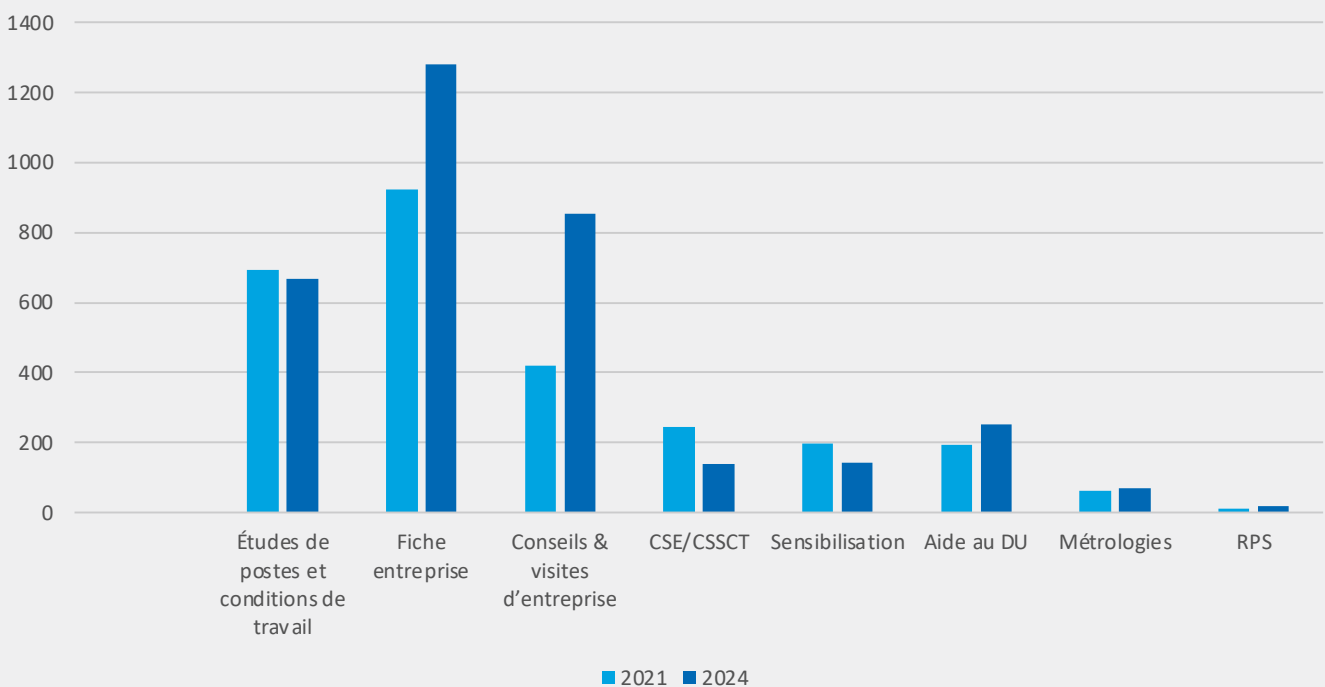
141
SENSIBILISATIONS

137
PARTICIPATIONS
CSE CSSCT

253
AIDES AU DUERP

68
MÉTROLOGIES

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AMT ENTRE 2021 ET 2024



LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS

LES TYPES DE SUIVI

Suivi Individuel (SI) 60 % des salariés suivis en 2024 : le suivi des travailleurs sans risque particulier

Suivi Individuel Adapté (SIA) 9 % des salariés suivis en 2024

Il concerne les travailleurs de nuit, les apprentis, les jeunes de moins de 18 ans, les travailleurs exposés à des agents biologiques pathogènes catégorie 2 ou aux champs électromagnétiques, les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité, les femmes enceintes, allaitantes ou venant d'accoucher.

Suivi Individuel Renforcé (SIR) 31 % des salariés suivis en 2024

Il concerne les travailleurs affectés à des postes les exposant : à l'amiante ; au plomb ; aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ; aux agents biologiques des groupes 3 et 4 ; aux rayonnements ionisants ; au risque hyperbare ; au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages. Ainsi que les travailleurs affectés à des postes nécessitant un examen d'aptitude spécifique : les jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation.

Nouveauté : Décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 modifie le suivi médical des salariés avec une autorisation de conduite ou une habilitation électrique : ces postes ne relèvent plus automatiquement du suivi individuel renforcé. Désormais une attestation d'absence de contre-indication médicale valable 5 ans est nécessaire pour l'exercice de ces activités.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ MÉDICALE

EN 2024

44 099

ACTES INDIVIDUELS
DE SANTÉ

35 452

PERSONNES VUES
EN VISITE

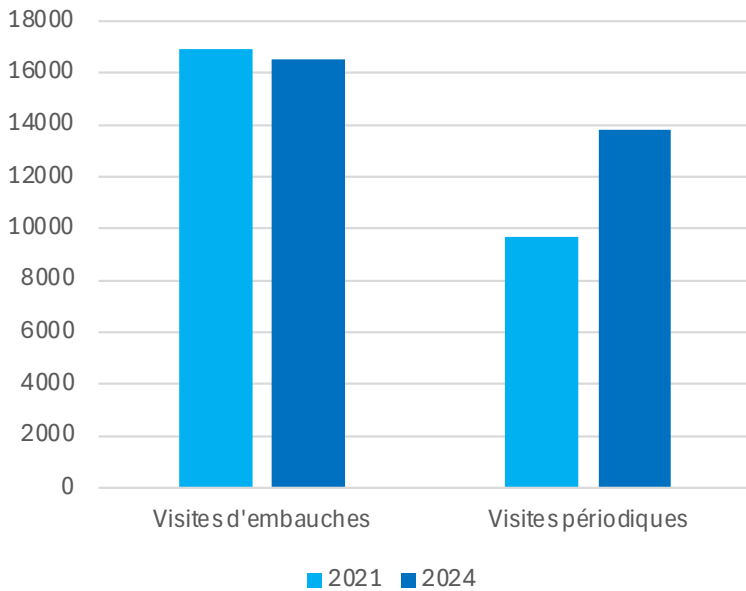
25 856

VISITES RÉALISÉES
PAR LES MÉDECINS

18 243

VISITES RÉALISÉES
PAR LES INFIRMIERS

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VISITES



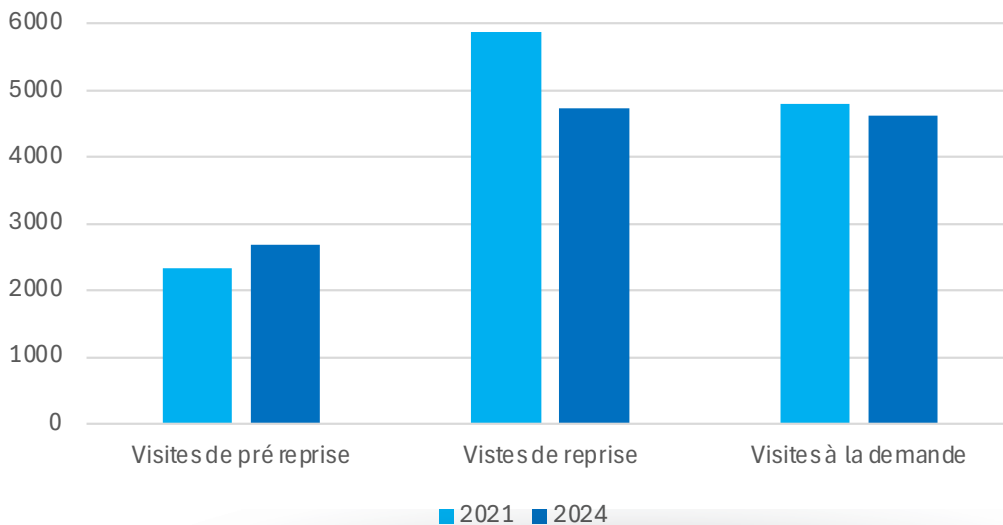
LES NOUVELLES VISITES SUITE À LA RÉFORME DE 2021

794

VISITES
MI-CARRIÈRE
EN 2024

52

VISITES POST-
EXPOSITION
EN 2024



LES INAPTITUDES EN HAUSSE REPRÉSENTENT TOUJOURS 1 % DE L'ENSEMBLE DES VISITES EN 2024

3,1%

ONT ABOUTI À UNE
RESTRICTION OU UN
AMÉNAGEMENT

1,6%

ONT ABOUTI À UNE
INAPTITUDE

608

PERSONNES CONCERNÉES
PAR UNE INAPTITUDE

L'ACTIVITÉ PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESIONNELLE ET PSYCHO-SOCIALE EN 2024

Tout au long des rendez-vous médicaux, les professionnels de santé que sont le médecin du travail et l'infirmier en santé au travail repèrent des salariés en risque de désinsertion professionnelle en raison de freins médicaux, professionnels, psychologiques et/ou sociaux.

Leur prise en charge se caractérise par une diversité d'accompagnements.

404

PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ D'UN BILAN
PSYCHOLOGIQUE

1 128

PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT
DANS LE CADRE DE LA PDP

DONT **435**

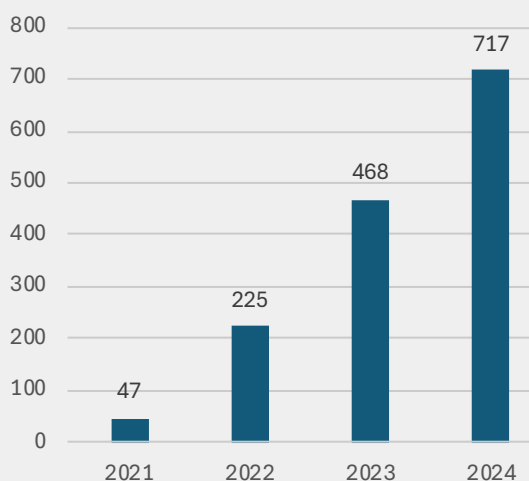
ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX AVEC NOS PARTENAIRES

FOCUS SUR LA CELLULE PDP

SES MISSIONS :

- Accompagnement individuel du salarié
 - Sécuriser le parcours de maintien en emploi
 - Aider à maintenir une activité professionnelle compatible avec l'état de santé
 - Éviter la détérioration d'un problème de santé
 - Éviter une rupture professionnelle
- Actions individuelles et collectives pour les salariés et les employeurs
- Expertise à l'attention des professionnels

Nombre de salariés pris en charge par
la Cellule PDP depuis sa création



En 2024,

717 PERSONNES PRISES EN CHARGE
PAR LA CELLULE PDP

11 ATELIERS COLLECTIFS À DESTINATION
DES SALARIÉS :
SANTÉ, TRAVAIL ET MAINTIEN EN EMPLOI
(AVEC LA PARTICIPATION DE LA CARSAT)

6 ATELIERS COLLECTIFS À DESTINATION
DES SALARIÉS "JE PRÉSERVE MA CARRIÈRE EN
PENSANT À DEMAIN" (AVEC LA PARTICIPATION
DU PÔLE PARTENARIAT RETRAITE DE LA
CARSAT)

3 SENSIBILISATIONS À DESTINATION DES
EMPLOYEURS

BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET DE SERVICE

Le projet de service 2021-2025, validé par le Conseil d'Administration le 10 décembre 2020, a fait l'objet d'un suivi régulier en CMT. Ce projet comprend 5 fiches actions :

- Les Troubles Musculosquelettiques
- Risques chimiques : prévention des expositions au plomb dans les activités de rénovation
- La Télémédecine
- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Promouvoir la qualité de vie au travail et favoriser la prévention des risques psychosociaux

QUELQUES RÉALISATIONS DE 2021 À 2024

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les TMS

97 % des adhérents du secteur "Aide à domicile" sont couverts par une FE à jour

93 % des adhérents du secteur "Agent de propreté" sont couverts par une FE à jour

Prévention des expositions au plomb dans les activités de rénovation

367 adhérents accompagnés dans l'évaluation du risque plomb

Promouvoir la qualité de vie au travail et favoriser la prévention des risques psycho-sociaux

71 Pré-diagnostic et conseils dans la démarche RPS

41 sensibilisations

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La téléconsultation

1715 téléconsultations réalisées par les IDEST (entre 2021 et 2024)

2594 téléconsultations réalisées par les Médecins (entre 2021 et 2024)



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

10 466 visites de pré-reprise

Rencontre départementale à Cusset avec la Carsat-Auvergne, Cap Emploi, et l'Agefiph, sous l'impulsion de Présanse Auvergne-Rhône-Alpes



LES FICHES *Action*

La prévention des risques professionnels

- Évaluation des risques professionnels
- Prévention du risque radon
- Risque Chimique : CMR catégories 1 et 2

Le suivi de l'état de santé des salariés

- Prévention de la sédentarité
- Prévention des addictions

La prévention de la désinsertion professionnelle



Retrouvez l'intégralité de chacune des Fiches Action en Annexes

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'actions et de sensibilisations, nos équipes accompagnent nos entreprises adhérentes dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention des risques dans leur établissement.

Fiche Action : **Evaluation des risques professionnels**

Donner du sens et valoriser les interventions menées sur l'appréciation des risques professionnels auxquels sont exposés les adhérents en ciblant les AMT et les préconisations dont le suivi est à assurer et en effectuant des APP pertinentes pour nos adhérents.

OBJECTIFS

- Optimiser l'APP "suivi de préconisations"
- Anticiper la montée en charge et optimiser les mises à jour de FE sous MAP
- Intégrer le volet "statistiques" de MAP dans nos pratiques quotidiennes

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

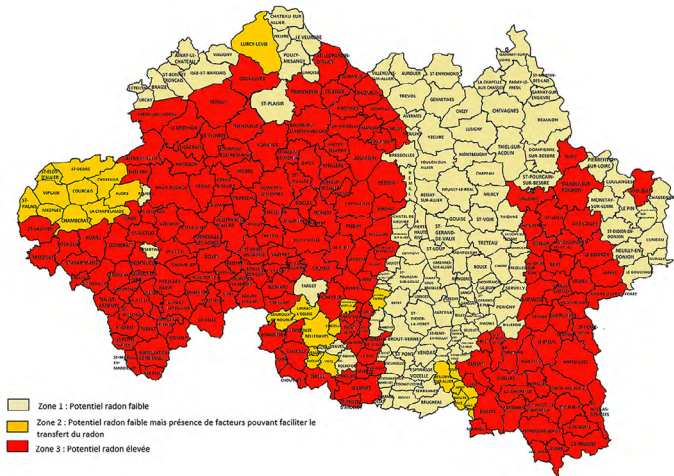
- Définir les informations nécessaires aux équipes pluridisciplinaires pour le déploiement de l'APP "suivi de préconisations"
- Valider le cadre pour les AMT assujetties au suivi de préconisations
- Intégrer l'orientation de certaines préconisations vers une ou un autre intervenant
- Actualiser les travaux avec la nouvelle version de MAP
- Partage de bonnes pratiques ou limites des mises à jour sous MAP
- Revoir la logique de priorisation des mises à jour de FE en s'appuyant sur MAP et l'outil "statistique"
- Utiliser l'outil "statistique" de MAP pour donner du sens aux FE

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre de suivis de préconisations réalisés par rapport au Nombre d'AMT avec suivi de préconisations
- Nombre de mises à jour de FE réalisées sur MAP / nombre de mises à jour de FE
- Nombre d'AMT déployées suite à traitement statistique MAP

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Fiche Action : Prévention du risque radon



OBJECTIFS

- Accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque Radon
- Conception de référentiels de professionnels
- Sensibilisation interne des acteurs en santé au travail de SSTi03
- Communication auprès des cabinets d'architectes et professionnels du BTP
- Constitution d'un recueil de résultats d'activité volumique

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Effectuer une annexe Fiche d'Entreprise questionnant spécifiquement le radon pour les adhérents les plus exposés
- Construire la stratégie de mesurage d'activité volumique, aider à l'interprétation des résultats, aider à établir le plan d'action, promouvoir la subvention Risque Radon Carsat Auvergne et suivi d'Action de Prévention Primaire
- Accompagnements et conseils
- Création d'un mode opératoire de saisie harmonisée sur logiciel métier
- Nombre d'interventions de « Conseil Radon » réalisées
- Webinaire de sensibilisation au risque Radon

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre de FE créées et mises à jour
- Nombre d'accompagnements et conseils
- Réalisation d'un webinaire
- Réunion d'échange et sensibilisation pour les professionnel (architectes et BTP)

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Fiche Action : Risque Chimique - CMR catégories 1 et 2

Suite à la parution du Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, le SSTi03 a souhaité accompagner ses adhérents dans cette démarche.



OBJECTIFS

- Identifier les éventuelles expositions chez les adhérents ciblés (étude qualitative) et conseiller sur une démarche de prévention
- Accompagner les adhérents dans une démarche de prévention du risque chimique des substances ou procédés CMR 1A et 1B
- Améliorer la traçabilité des expositions

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Etablir ou mettre à jour la Fiche d'Entreprise des adhérents ciblés
- Effectuer une Action de Prévention Primaire (si FE < 4 ans)
- Effectuer une Action de Prévention Primaire à l'issue de l'élaboration ou mise à jour des Fiches d'entreprise dans l'année
- Identifier les dangers des produits utilisés et émis
- Evaluer ou accompagner les adhérents dans une démarche d'évaluation du risque chimique
- Conseiller l'adhérent dans l'élaboration d'un plan d'actions de prévention
- Orienter l'adhérent ciblé vers une traçabilité des expositions
- Veiller au suivi médical des salariés en lien avec les expositions

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre d'AMT réalisées sur le risque chimique
- Nombre et taux de FE créées et mises à jour par rapport à la cible
- Nombre d'AMT réalisées pour les adhérents ciblés (dont nombre d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique, nombre de métrologie, nombre d'analyse de FDS...)
- Nombre d'adhérents ayant transmis les FDS
- Nombre d'adhérents ayant transmis les fiches d'exposition

LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Pour suivre leur santé, les salariés bénéficient, dès leur embauche et tout au long de leur carrière, de visites médicales ou d'entretiens infirmiers.

La périodicité du suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'état de santé et de l'âge du salarié, de l'exposition aux risques professionnels à son poste de travail.

Fiche Action : **Prévention de la sédentarité**

Informer les entreprises et les salariés sur les risques liés à la sédentarité et de mettre en place des actions de prévention pour limiter ses impacts sur la santé (troubles musculo-squelettiques, problèmes circulatoires, fatigue mentale, etc.), tout en améliorant le bien-être au travail.

OBJECTIFS

- Effectuer une étude quantitative pendant deux ans auprès :
 - des salariés lors des entretiens infirmiers et visites médicales ;
 - des employeurs lors des mises à jour des Fiches d'Entreprises : perception du risque de sédentarité dans l'entreprise et intégration du risque dans le DUERP par l'entreprise
- Communiquer les résultats de l'étude
- Mettre en place des actions de prévention auprès des salariés et des entreprises concernées

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Questionnaires auprès des salariés vus en visites médicales et entretiens infirmiers (niveau de sédentarité, perception du risque par les salariés concernés, recours au télétravail)
- Questionnaires auprès des employeurs visités lors de la création ou mise à jour de la FE (perception du risque de sédentarité dans l'entreprise, intégration du risque dans le DUERP par l'entreprise, recours au télétravail)
- Communication des résultats de l'étude (site internet SSTi03, auprès de PRESANSE, auprès des entreprises du département...)
- Elaboration de supports de communication à intégrer dans les FE
- Mise en place de sensibilisations collectives

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre de questionnaires remplis auprès des entreprises et par les salariés ;
- Statistiques sur le département : évaluations à 2 ans et campagne d'information sur les résultats de l'étude
- Nombre de sensibilisations

LE SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Fiche Action : Prévention des addictions

Promouvoir la prévention primaire pour limiter la consommation de substances psychoactives (alcool, cannabis) en milieu professionnel, en ciblant prioritairement les secteurs et entreprises les plus exposés, et les accompagner dans la mise en place d'actions de sensibilisation et de réduction des risques.

OBJECTIFS

- Aider les entreprises volontaires à recenser les facteurs professionnels de risque d'usage de substances psychoactives, dans la fiche d'entreprise et dans le DUERP
- Sensibiliser des employeurs et managers des entreprises des secteurs ciblés
- Conseiller, accompagner, sensibiliser les salariés

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Identifier les entreprises volontaires parmi trois secteurs ciblés
- Sensibilisation des dirigeants sur les actions règlementaires et juridiques et en lien avec le repérage précoce et l'accompagnement.
- Sensibilisation des managers sur le rôle de relais par rapport au dépistage et à l'accompagnement
- Construire une "Fiche réflexe Conduite à tenir en cas de comportement inhabituel" à diffuser
- Sensibilisation collective des salariés
- Repérage des situations à risque lors des visites médecins infirmiers

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre d'entreprises ciblées dans lequel SSTi03 a mené au moins une action de sensibilisation addictions
- Nombre de sensibilisation faites pour les managers et pour les salariés
- Nombre de DUERP reçus avec intégration du risque addiction dans les entreprises ciblées
- Nombre de questionnaires FACE ou CAST remplis (extraction PADOA) pour les salariés des entreprises ciblées.
- Nombre de rendez-vous avec la psychologue du SSTi03 pour "orientation addiction"
- Nombre de recommandations en lien avec l'addiction

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La politique de prévention de la désinsertion professionnelle a pour ambition de :

- Informer et orienter sur les acteurs et outils du maintien en emploi
- Coordonner le parcours de maintien en emploi
- Accompagner les salariés et dirigeants présentant un risque de désinsertion professionnelle (freins professionnels, sociaux, psychologiques...) ne relevant pas d'un partenaire spécifique dans l'immédiat

Fiche Action : Prévention de la désinsertion professionnelle

OBJECTIFS

- Mobiliser pour développer les préventions primaire et secondaire (avant l'arrêt de travail)
- Promouvoir le rendez-vous de liaison et la visite de mi-carrière
- Développer et optimiser la Cellule PDP
- Renforcer et développer le partenariat entre acteurs institutionnels et SPSTI

RÉALISATIONS ENVISAGÉES

- Proposer des actions ciblées en lien avec l'IRDP
- Création de vidéos "Flash Infos PDP" diffusées sur notre site notamment
- Création d'actions de communication sur les dispositifs mobilisables : à destination des professionnels de santé, des employeurs et/ou des salariés
- Renforcer et développer le partenariat entre acteurs institutionnels

INDICATEURS DE SUIVI ET RÉSULTATS

- Nombre de salariés avec l'IRDP renseigné
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une sensibilisation collective
- Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de la PDP
- Réunion d'échange et sensibilisation pour les professionnels
- Nombre de rendez-vous de liaison et de visites de mi-carrière réalisés
- Nombre de visionnage des "Flash Info PDP"
- Nombre d'orientation vers les partenaires

ANNEXES - FICHES ACTION

- Annexe 1 - Evaluation des Risques Professionnels
- Annexe 2 - Prévention du risque radon
- Annexe 3 - Risque Chimique - CMR catégories 1 et 2
- Annexe 4 - La sédentarité au travail
- Annexe 5 - Prévention du risque addictions
- Annexe 6 - Prévention de la Désinsertion Professionnelle



ANNEXE 1 L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

<p>Axe stratégique : donner du sens et valoriser les interventions menées sur l'appréciation des risques professionnels auxquels sont exposés les adhérents en assurant un suivi pertinent</p> <p>Objectif opérationnel : évaluer le suivi des préconisations par nos adhérents et traiter statistiquement les données issues des FE pour orienter nos actions</p> <p>Action : cibler les AMT et les préconisations dont le suivi est à assurer et générer des APP pertinentes pour nos adhérents</p>
<p>Liens avec les autres plans ou partenaires : avec la certification via les AXES PRP</p>

Données et contexte :

Extractions du logiciel métier PADOA sur le volet FE, DUERP et APP + plans d'actions déployés sur ces trois axes en 2025

Arrivée de la nouvelle mouture MAP sur 2026 en incluant le volet FE et le volet statistique

Réalisation d'un nombre de FE conséquent avec la mise en place d'orientations et de tendances chiffrées

NB : l'outil métier MAP est l'outil utilisé actuellement mais est susceptible d'être remplacé par un autre outil en fonction de l'évaluation des orientations du SSTi03

Action principale à mener :

Accompagner les équipes SSTi03 dans l'utilisation de l'APP suivi de préconisation ainsi que dans le déploiement des mises à jour sous MAP (nouvelle mouture + arrivée des MàJ suite à la réalisation des 1ères FE sous MAP en 2023) et la prise en main de l'outil statistique MAP pour cibler des actions pertinentes.

Trame de description des actions :

ACTION 1 : Optimiser l'APP « suivi de préconisations »				
Sous-Actions	Cibles	Objectifs	Responsables	Echéances
Définir les informations nécessaires aux équipes pluridisciplinaires pour le déploiement de l'APP suivi de préconisations	Equipes Pluridisciplinaires	Définir une périodicité de rappel et définir une requête pertinente	Groupe EvRP	Fin 2025
Valider le cadre pour les AMT assujetties au suivi de préconisations	Equipes Pluridisciplinaires	Définir un cadre partager pour lequel les intervenants pourront réaliser	Groupe EvRP	Fin 2025

		une APP suivi de préconisations		
Traçabilité de ces APP suivi de préconisations	Equipes Pluridisciplinaires	Valider le support servant de livrable pour cette APP	Groupe EvRP	Fin 2025
Intégrer l'orientation de certaines préconisations vers une ou un autre intervenant	Equipes Pluridisciplinaires	Définir le cadre de ce passage de relai (Excel, PADOA, REP, ...) afin de ne pas « rater » d'APP	Groupe EvRP	Mi 2026
Actualiser les travaux avec la nouvelle version de MAP	Equipes Pluridisciplinaires	En fonction de la nouvelle mouture de MAP, valider le bon fonctionnement des sous-actions précédentes	Groupe EvRP + (Réfèrent MAP)	Mi 2026

ACTION 2 : Anticiper la montée en charge et optimiser les MàJ FE sous MAP

Sous-Actions	Cibles	Objectifs	Responsables	Echéances
Partage de bonnes pratiques ou limites des MàJ sous MAP	Equipes Pluridisciplinaires	Lister les écueils et les bonnes pratiques en s'appuyant sur les SPSTi utilisateurs de MAP et sur les REX internes Partager ces informations en interne	Groupe EvRP + (Réfèrent MAP)	Fin 2026 – début 2027
Revoir la logique de priorisation des MàJ FE en s'appuyant sur MAP et l'outil statistique	Equipes Pluridisciplinaires	Cibler des adhérents prioritaires pour les MàJ et aider le MdT / Pôle PRP à orienter leur activité	Groupe EvRP	Début 2027

ACTION 3 : Intégrer le volet « statistique » de MAP dans nos pratiques quotidiennes

Sous-Actions	Cibles	Objectifs	Responsables	Echéances
Prendre en main l'outil statistique de MAP	Equipes Pluridisciplinaires	Faire émerger des besoins « terrain » pour l'utilisation de l'outil statistique	Groupe EvRP	Fin 2026
Utiliser l'outil statistique de manière pertinent pour donner du sens aux FE	Equipes Pluridisciplinaires	Définir les requêtes pertinentes ou les croisements pertinents afin de	Groupe EvRP	Fin 2026

		pouvoir bénéficier de ces données dans la planification de l'activité (dont volet APP)		
Former les équipes à la prise en main et l'utilisation de l'outil	Equipes Pluridisciplinaires	Former les équipes sur l'outil MAP statistiques	Groupe EvRP	Début 2027
Faire émerger des APP en lien avec ce traitement de données	Equipes Pluridisciplinaires	Générer des APP ou actions en lien avec ces données issues des FE	Groupe EvRP	Début 2027

Indicateurs de résultat :

ACTION	Indicateurs	Périodicité
ACTION 1	Nombre de suivis de préconisations réalisés par rapport au nombre d'AMT avec suivi de préconisations	Trimestrielle
ACTION 2	Nombre de MàJ FE réalisées sur MAP / nombre de MàJ FE	Annuelle
ACTION 3	Nombre d'AMT déployées suite à traitement statistique MAP	Annuelle

Engagements des partenaires :

Lien avec l'OPPBTP pour des actions d'accompagnement DUERP (participation du SSTi03) / orientation d'adhérents vers l'OPPBTP / recueil de DUERP suite à accompagnement par OPPBTP

ANNEXE 2 PRÉVENTION DU RISQUE RADON

Référence du Plan Régional Santé Travail Auvergne Rhône-Alpes 2021 – 2025

Fiche Action 5.2 Qualité de l'air intérieur

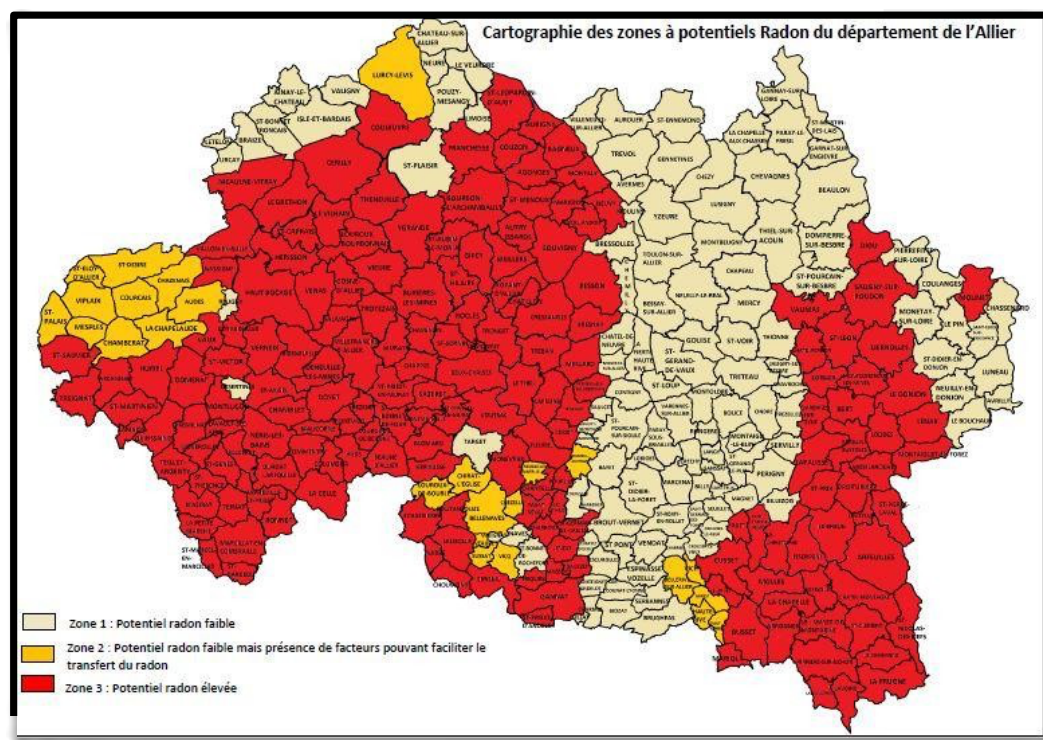
Fiche Action 5.3 Prévention des risques liés au Radon

Préambule :

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la réglementation intègre le risque radon dans la démarche de prévention des risques professionnels.

Suite à cette évolution réglementaire, le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de l'Allier SSTi03 a cherché à caractériser l'importance de ce risque au niveau du département de l'Allier et de ses 7000 entreprises adhérentes, conduisant au constat suivant :

- Environ **2600 entreprises adhérentes** (≈37% des adhérents de SSTi03) se situent sur des communes à potentiel radon de **catégorie 1**, c'est-à-dire des communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles
- Environ **1200 entreprises adhérentes** (≈17% des adhérents de SSTi03) se situent sur des communes à potentiel radon de **catégorie 2**, c'est-à-dire des communes présentant des facteurs géologiques particuliers pouvant faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- Environ **2600 entreprises adhérentes** (≈37% des adhérents de SSTi03) se situent sur des communes d'associer une présence majoritaire des salariés suivis sur une commune particulière.



Ce constat (+ de 50% des adhérents de SSTi03 sont situés en zones 2 ou 3), également perceptible par le zonage ci-dessous, permet de confirmer que le département de l'Allier est particulièrement concerné par le risque radon et a de ce fait engagé diverses actions pour aider ses adhérents à prévenir ce risque

Ainsi, au premier trimestre 2022, SSTi03 a mené une double action départementale de mesures de l'exposition au radon :

- Action en santé au travail : mesures de l'activité volumique du radon sur une vingtaine de structures adhérentes dont l'établissement se trouve sur une commune localisée en zone 2 ou 3
- Action en santé publique : mesures de l'activité volumique du radon aux domiciles d'une dizaine de salariés de SSTi03 résidant dans des communes situées en zones 2 ou 3

Cette seconde action a été initiée par SSTi03 du fait de la particularité du risque radon, ce dernier ne « disparaissant » pas dès lors que l'on quitte l'entreprise. La démocratisation du télétravail est une raison supplémentaire d'avoir engagé cette action sur le plan de la santé publique.

Les résultats obtenus lors de cette campagne assez innovante à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, ont permis d'observer des niveaux d'activité volumique très variables selon les bâtis et conditions de renouvellement d'air, avec des niveaux s'approchant parfois des 1000 Bq/m³, invitant SSTi03 à vouloir poursuivre et renforcer son accompagnement sur cette thématique.

Ainsi, suite à cette campagne, SSTi03 a notamment mené les actions suivantes :

- Acquisition d'un instrument de mesure du radon en continu aidant notamment à identifier les zones les plus « concentrées » mais aussi à tester en temps réel l'efficacité d'actions de remédiation
- Intégration et co-pilotage du groupe de travail « *Information et sensibilisation sur le risque radon* » du Plan Régional Santé Travail (PRST 4) Auvergne Rhône-Alpes
- Désignation d'une « Référente radon », laquelle a un double rôle
 - o Interne : sensibilisation sur le risque radon des acteurs de la prévention au sein du SPST, appui sur les actions d'accompagnement...
 - o Externe : aide à la lecture et interprétation de résultats, propositions d'actions, participation aux réunions du réseau des référents radon (2 / an dont une en présentiel à Lyon)...
- Amélioration du questionnaire radon intégré dans l'outil « Mon Approche Prévention (MAP) » utilisé par les acteurs en prévention de SSTi03 pour élaborer la Fiche d'Entreprise (FE) et aider à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Pour cela, SSTi03 a travaillé avec les concepteurs de l'outil MAP pour faciliter le repérage de ce risque lors des « investigations de niveau 1 » menées sur ce risque dans le cadre de la FE (intégration d'un enchaînement de questions logiques découlant des éléments de repérage identifiés dans le guide pratique de prévention du risque radon établi conjointement par la Direction Générale du Travail, l'Autorité de Sûreté Nucléaire et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en Juillet 2020). Ce questionnaire est désormais utilisé par près d'une cinquantaine de SPST en France
- Communications lors des ouvertures de « campagnes » de mesurages de l'exposition au radon, en particulier lors de la journée européenne du radon (7 novembre) et accompagnements divers suite aux sollicitations des entreprises adhérentes qui découlent de ces communications.

Ces accompagnements consistent notamment à :

- aider les entreprises à évaluer le risque radon, en construisant avec elles leur stratégie de mesurage et en leur permettant de bénéficier de coûts réduits pour l'acquisition de détecteurs
- éclairer les adhérents dans l'interprétation des résultats
- guider les structures dans la construction d'un éventuel plan d'action
- promouvoir la subvention risque radon de la Carsat

En 2026, SSTi03 souhaite poursuivre ses efforts sur la prévention du risque radon, lequel est encore insuffisamment connu et évalué. SSTi03 veut également aller plus loin dans l'accompagnement de ses entreprises adhérentes, au-delà du diagnostic de niveau 1, d'où l'intégration du risque radon parmi ses axes de travail majeurs pour les 5 prochaines années.

Les divers résultats qui découleront de ces travaux pourront conduire, à l'issue de ces 5 années, à revoir et/ou affiner certains ciblage via une meilleure compréhension de ce risque et une amélioration de l'analyse statistique des investigations menées sur le terrain. En l'état, des secteurs d'activité potentiellement plus susceptibles à disposer de locaux « propices » à une certaine accumulation du radon (sous-sol, fosse, galerie...), ont été « sélectionnés ».

Données :

Zones Radon <https://www.irsn.fr/savoir-comprendre/environnement/connaitre-potentiel-radon-ma-commune> Subvention Risque Radon [Radon](#)

Action principale à mener :

Accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque radon au sein de leur structure, en commençant par les informer / sensibiliser sur cette thématique, puis les aider à construire leur stratégie d'analyse et les guider dans l'établissement d'un éventuel plan d'action afin de réduire les niveaux d'activité volumique de ce gaz dans les locaux de travail et ainsi diminuer l'exposition des salariés.

Les secteurs d'activité principalement ciblés sont : Boulangeries (10.71C), Pâtisseries (10.71D), Restaurants – Bars (56.10A – Restaurants traditionnels ; 56.30Z (Débit de boissons, bars, cafés), Garages (45.20A), Pharmacies (47.73Z), Thermalisme (96.04Z)

Les zones géographiques principalement ciblées sont : établissements situés sur une commune à potentiel radon de catégorie 3

Actions complémentaires possibles :

- Concevoir deux référentiels / listes de professionnels pouvant être transmis(es) aux structures adhérentes (impliquant des rencontres et présentations de leurs prestations) :
 - Experts diagnosticiens en qualité d'air intérieur pour l'identification précise des voies d'entrées du radon dans un bâtiment et l'émission de préconisations techniques de remédiation de « niveau 2 » (les préconisations de « niveau 1 » pouvant être formulées par SSTi03)
 - Sociétés spécialisées dans la mise en œuvre de solutions de traitement du radon
- Sensibiliser les acteurs en prévention du Service de Prévention et de Santé au Travail de l'Allier sur le risque Radon et l'accompagnement que SSTi03 peut proposer sur cette thématique pour ses entreprises adhérentes
- Promouvoir la subvention Risque Radon de la Carsat Auvergne
- Constitution d'un recueil / d'une base de données de résultats d'activité volumique transmis par les adhérents de SSTi03 afin d'améliorer la connaissance de l'exposition au Radon sur le département de l'Allier

Description des actions :

1) ACTION 1 : Accompagner les entreprises dans l'évaluation du risque Radon					
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances	Indicateurs
Etablir (si inexistante) ou mettre à jour (si > 4 ans) la Fiche d'Entreprise des adhérents situés en zones 2 & 3 avec codes NAF 10.71C, 10.71D, 56.10A, 56.30Z, 45.20A, 47.73Z, 96.04Z	Adhérents avec codes NAF ciblés (683 adhérents) situés en zones 2 & 3, sans FE / avec FE > 4ans : 203 adhérents (dont 41 créations)	Fiches d'entreprise (création ou mise à jour) & Déployer les questions sur le	Préventeurs	Créations : 30/06/2026 Mises à jour : 31/12/2028	Nombre de FE créées sur NAF et zones ciblés Nombre de FE mises à jour sur NAF et zones ciblés
Effectuer une annexe Fiche d'Entreprise questionnant spécifiquement le radon pour les adhérents situés en zones 2 & 3 avec codes NAF 10.71C, 10.71D, 56.10A, 56.30Z, 45.20A, 47.73Z, 96.04Z dont la FE est < 4 ans	Adhérents avec codes NAF ciblés (683 adhérents) situés en zones 2 & 3, avec FE < 4ans : 249 adhérents	risque Radon de la rubrique risques communs de l'outil MAP et identifier les éventuels besoins d'accompagnement	Préventeurs	30/06/2029	Nombre de rubriques « risques communs – Radon » renseignées sur MAP
Construire la stratégie de mesurage d'activité volumique, aider à l'interprétation des résultats, aider à établir le plan d'action, promouvoir la subvention Risque Radon Carsat Auvergne et suivi d'Action de Prévention Primaire	Adhérents situés en zones 2 & 3 pour lesquels	Accompagnements et conseils Radon Création d'un mode opératoire de saisie harmonisée sur logiciel métier	Préventeurs	Action permanente	Nombre d'entreprises accompagnées Nombre d'interventions de « Conseil Radon » réalisées
Sensibilisation au risque Radon	Tous les adhérents de SSTi03	Création d'un webinaire	Groupe FA	Journée européenne du Radon	Réalisation du webinaire

2) ACTION 2 : Conception de référentiels de professionnels					
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances	Indicateurs
Référentiel de professionnels diagnosticiens de « niveau 2 »	Adhérents dont l'activité volumique mesurée est supérieure à 300 Bq/m3 (priorisation si > 1000 Bq/m3) et pour lesquels des actions de niveau 1 seraient insuffisantes ou inadaptées	Recherche et rencontres de professionnels (dont les Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés dans l'analyse, la conception, le suivi de travaux, en particulier dans le domaine de la ventilation) afin d'identifier leurs prestations, périmètres et conditions d'intervention	Groupe FA Radon	31/12/2027	Création et validation du référentiel
Référentiel de professionnels spécialisés dans la mise en œuvre de solutions de traitement du Radon	Adhérents dont l'activité volumique est supérieure à 300 Bq/m3 et pour lesquels des mesures correctrices techniques complexes sont nécessaires			31/12/2028	Création et validation du référentiel

3) ACTION 3 : Sensibilisation interne des acteurs en santé au travail de SSTi03					
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances	Indicateurs
Sensibilisation des acteurs en prévention de SSTi03 sur le risque radon et l'accompagnement proposé par SSTi03 pour ses entreprises adhérentes	Acteurs en prévention de SSTi03	Conception et animation d'une sensibilisation interne (structures concernées, seuils, mesures, prestations...)	Groupe FA Radon	31/12/2026	Réalisation d'une sensibilisation interne

4) ACTION 4 : Communication auprès des cabinets d'architectes et professionnels du BTP					
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances	Indicateurs
Organisation de sensibilisation sur le risque Radon et échanges spécifiques avec les cabinets d'architecte et professionnels du BTP du département	Cabinets d'architecte & professionnels du BTP basés en Allier	Organiser une action partenariale avec l'OPPBTP afin d'améliorer la connaissance sur le risque Radon, les solutions de prévention existantes en construction et en rénovation	Groupe FA Radon	31/12/2027	Réunion d'échange & sensibilisation (1 pour les architectes, 1 pour les professionnels du BTP)

5) ACTION 5 : Constitution d'un recueil de résultats d'activité volumique					
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances	Indicateurs
Recueil de résultats d'activité volumique	Adhérents de SSTi03	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la transmission et l'enregistrement des résultats d'activité volumique sur le logiciel métier et renseigner un support commun alimenté par les préventeurs de SSTi03 (établissement d'un support commun, d'une procédure & d'un mode opératoire) - Analyser les résultats d'activité volumique du département pour améliorer les conseils auprès des adhérents 	Groupe FA Radon & Préventeurs (+ relais secrétaires médicales)	30/06/2029	<ul style="list-style-type: none"> Conception procédure & ModOp Alimentation support commun

Indicateurs de résultat :

- Nombre et taux de FE créées par rapport à la cible
- Nombre et taux de FE mises à jour par rapport à la cible
- Nombre de rubriques « risques communs – Radon » renseignées sur MAP
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre d'interventions de « Conseil Radon » réalisées
- Référentiel de professionnels diagnosticiens de « niveau 2 »
- Référentiel de professionnels spécialisés dans la mise en œuvre de solutions de traitement du Radon

Engagements des partenaires :

Carsat :

- Aide financières (subvention Risque Radon)
- Appui du laboratoire de mesures physiques dans la caractérisation des performances de renouvellement d'air d'un local et l'amélioration du diagnostic Radon

DREETS :

- Mise à disposition des outils issus des travaux menés dans le cadre du PRST 4

ANNEXE 3 RISQUE CHIMIQUE : CMR CATÉGORIES 1 ET 2

Préambule :

Suite à la parution du **Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024** fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, le SSTI03 a souhaité accompagner ses adhérents dans cette démarche.

En effet, le **décret n° 2024-307** porte sur les agents chimiques CMR tels que définis à l'article R. 4412-60 du code du travail (CMR de catégorie 1A/1B et arrêté du 26 octobre 2020 modifié fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail) à savoir :

- Agents CMR catégorie 1A/1B : (les agents chimiques de catégorie 2 sont considérés comme des agents chimiques dangereux non CMR). Les agents CMR catégorie 1A/1B portent une étiquette avec la mention d'avertissement « Danger », une mention de danger spécifique (H 350, H 340 ou H 360) et le pictogramme « Danger pour la santé »
- Les substances, mélanges et procédés considérés comme cancérogènes au sens de l'article R. 4412-60 du code du travail.

Dans un premier temps, le SSTI03 a donc ciblé les activités et les substances ou procédés CMR 1A et 1B pour lesquelles les travailleurs des adhérents pourraient être exposés :

Date de la requête : 02/06/2025

Activité	Exposition potentielle : Substances ou procédés CMR 1A / 1B
08.12Z - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	- Silice cristalline (C1A/G1 - MP)
16.29Z - Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	- Poussières de Bois (C1A/G1 - MP)
22.29A - Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	- Formaldéhyde - formol (C1A-MP)
22.29B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	- Formaldéhyde - formol (C1A-MP)
23.19Z - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	- Acide borique (R1B H360FD)
23.51Z - Fabrication de ciment	- Silice cristalline (C1A/G1 - MP)
23.70Z - Taille, façonnage et finissage de pierres	- Silice cristalline (C1A/G1 - MP)
24.10Z - Sidérurgie	- Acide borique (R1B H360FD) - Fibre céramiques (isolation haute température four - C1B - MP)
24.31Z - Étirage à froid de barres	- Cobalt associé au carbure de tungstène (C1B/R1B (H360F) - MP)
24.54Z - Fonderie d'autres métaux non ferreux	- Acide borique (R1B H360FD) - Fibre céramiques (isolation haute température four - C1B - MP)
25.61Z - Traitement et revêtement des métaux	- Cadmium (C1B / G1 - MP) - Chrome VI (soudage inox - C1B/G1 - MP) - Cobalt associé au carbure de tungstène (C1B/R1B (H360F) - MP)
25.62B - Mécanique industrielle	- Acide borique (R1B H360FD) - Chrome VI (soudage inox - C1B/G1 - MP) - Fumées de soudage (G1-MP) - oxyde de Nickel (soudage & oxycoupage- C1A-MP)
29.20Z - Fabrication de carrosseries et remorques	- Chrome VI (pigments rouge et jaune) - C1B/G1 - MP)

Activité	Exposition potentielle : Substances ou procédés CMR 1A / 1B
32.12Z - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	-Béryllium (C1B/G1 - MP)
32.50A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	-Béryllium (C1B/G1 - MP) Silice cristalline (C1A / G1 - MP)
33.12Z - Réparation de machines et équipements mécaniques	- Acide borique (R1B H360FD) - Chrome VI (soudage inox - C1B/G1 - MP) - Fumées de soudage (G1-MP) - oxyde de Nickel (soudage & oxycoupage- C1A-MP)
33.20A - Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	- Acide borique (R1B H360FD) - Chrome VI (soudage inox - C1B/G1 - MP) - Fumées de soudage (G1-MP) - oxyde de Nickel (soudage & oxycoupage- C1A-MP)
38.21Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux	- Plomb (R1A-MP)
38.32Z - Récupération de déchets triés	- Dioxine (G1) - Furane (C1B)
42.11Z - Construction de routes et autoroutes	- Chrome VI (C1B/G1 - MP)
43.32A - Travaux de menuiserie bois et PVC	- Poussières de Bois (C1A/G1 - MP)
43.32B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	- Acide borique (R1B H360FD) - Chrome VI (soudage inox - C1B/G1 - MP) - Fumées de soudage (G1-MP) - oxyde de Nickel (soudage & oxycoupage- C1A-MP) - Poussières de Bois (C1A/G1 - MP)
43.91A - Travaux de charpente	- Poussières de Bois (C1A/G1 - MP) - Plomb (opérations de brasgae - R1A-MP)
43.91B - Travaux de couverture par éléments	- Poussières de Bois (C1A/G1 - MP) - Plomb (opérations de brasgae - R1A-MP)
45.20A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	- Benzène (C1B/G1 - MP) - émissions de moteurs Diesel (C1B/G1) - monoxyde de carbone (R1A) - Huiles minérales : huiles de vidange usagées (HAP - C1B/G1) - HUILE DE VIDANGE : Benzo-a-pyrrène (HAP - C1B/R1B/M1B - MP)
45.20B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	- Benzène (C1B/G1 - MP) - émissions de moteurs Diesel (C1B/G1) - monoxyde de carbone (R1A) - Huiles minérales : huiles de vidange usagées (HAP - C1B/G1) - HUILE DE VIDANGE : Benzo-a-pyrrène (HAP - C1B/R1B/M1B - MP)
47.77Z - Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	-Béryllium (C1B/G1 - MP)
95.25Z - Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	-Béryllium (C1B/G1 - MP)
24.45Z - Métallurgie des autres métaux non ferreux	- Acide borique (R1B H360FD) - Fibre céramiques (isolation haute température four - C1B - MP)

De plus, le **décret n° 2024-307** impose aux employeurs de lister, pour chaque travailleur, les substances CMR auxquelles il est susceptible d'être exposé ainsi que, lorsqu'elles sont connues, les informations sur la nature, la durée et le degré de son exposition.

Cette liste doit être

- tenue par l'employeur à la disposition :
 - o Des travailleurs pour les informations qui les concernent personnellement
 - o Des travailleurs et des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) dans sa version anonymisée.
- communiquée par l'employeur

- aux services de prévention et de santé au travail (SPST) ou services de santé au travail en agriculture (SSTA) ; ces informations sont versées dans le dossier médical en santé au travail (DMST)

NB : Ces obligations concernent également les entreprises utilisatrices dans lesquelles interviennent des travailleurs temporaires, afin d'informer les entreprises de travail temporaires des données à transmettre à leur SPST ou SSTA.

Cette liste est conservée par les SPST et les SSTA pendant une période d'au moins 40 ans après la cessation de l'exposition.

Le SSTI03 a donc réalisé un état des lieux concernant les déclarations de ses adhérents vis-à-vis des expositions aux CMR ciblés ci-dessus.

Date de la requête : 02/06/2025

Étiquettes de lignes	Nombre d'entreprise adhérentes	Dernier effectif actif	Déclaration SIR par rapport risque chimique par l'adhérent				Total des expositions SIR déclarées	% SIR déclaré / effectif actif
			CMR	Plomb	Poussière de bois	Poussière de silice		
08.12Z - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	10	168	0	0	0	6	6	3,57%
16.29Z - Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3	55	35	0	26	0	61	110,91%
22.29A - Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	4	93	26	0	0	0	26	27,96%
22.29B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	3	135	18	0	0	0	18	13,33%
23.19Z - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	5	59	16	2	0	0	18	30,51%
23.51Z - Fabrication de ciment	1	71	51	0	0	0	51	71,83%
23.70Z - Taille, façonnage et finissage de pierres	8	72	11	0	0	13	24	33,33%
24.10Z - Sidérurgie	1	244	179	0	0	89	268	109,84%
24.31Z - Étirage à froid de barres	1	86	37	0	0	0	37	43,02%
24.54Z - Fonderie d'autres métaux non ferreux	3	64	10	45	0	6	61	95,31%
25.61Z - Traitement et revêtement des métaux	8	283	4	0	0	0	4	1,41%
25.62B - Mécanique industrielle	28	331	29	0	10	0	39	11,78%
29.20Z - Fabrication de carrosseries et remorques	4	56	31	0	0	0	31	55,36%
32.12Z - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	3	197	0	0	0	0	0	0,00%
32.50A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	24	400	97	0	0	2	99	24,75%
33.12Z - Réparation de machines et équipements mécaniques	33	170	67	9	2	9	87	51,18%

Étiquettes de lignes	Nombre d'entreprise adhérentes	Dernier effectif actif	Déclaration SIR par rapport risque chimique par l'adhérent					Total des expositions SIR déclarées	% SIR déclaré / effectif actif
			CMR	Plomb	Poussière de bois	Poussière de silice			
33.20A - Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	14	137	28	0	0	0	28	20,44%	
38.21Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux	10	133	20	15	0	0	35	26,32%	
38.32Z - Récupération de déchets triés	8	159	8	6	1	0	15	9,43%	
42.11Z - Construction de routes et autoroutes	8	264	2	0	0	0	2	0,76%	
43.32A - Travaux de menuiserie bois et PVC	93	498	140	0	70	2	212	42,57%	
43.32B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	25	225	45	7	5	5	62	27,56%	
43.91A - Travaux de charpente	14	59	12	16	12	11	51	86,44%	
43.91B - Travaux de couverture par éléments	66	366	41	17	16	10	84	22,95%	
45.20A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	166	685	270	10	4	4	288	42,04%	
45.20B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	13	98	49	0	0	0	49	50,00%	
47.77Z - Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	17	69	0	0	0	0	0	0,00%	
95.25Z - Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	1	3	0	0	0	0	0	0,00%	
24.45Z - Métallurgie des autres métaux non ferreux	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Total général	574	5180	1226	127	146	157	1656	31,97%	

NB : il est à noter que plusieurs expositions peuvent concerner un même salarié

Face à ce constat, le SSTI03 a souhaité proposer à ses adhérents un accompagnement dans la démarche de prévention du risque chimique et la traçabilité des expositions aux agents chimiques et procédés CMR 1A et 1B.

Axe stratégique : identifier, évaluer, conseiller et accompagner au développement d'une démarche de prévention du risque chimique aux substances ou procédés CMR 1A et 1B ; tracer les expositions et adapter le suivi médical des salariés.

Données réglementaires :

[Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction](#)

Actions principales à mener :

- Accompagner nos adhérents dans l'identification des expositions aux agents chimiques et procédés CMR catégorie 1A et 1B
 - Conseiller nos adhérents dans une démarche de prévention du risque chimique
 - Tracer les expositions conformément au décret n°2024-307 du 4 avril 2024
 - Adapter le suivi médical des salariés si besoin

Secteurs d'activité ciblés par l'action et état des lieux des Fiches d'entreprises (FE) :

Date de la requête : 02/06/2025

Activité	Nombre d'entreprises adhérentes	FE à jour (-4ans)	FE à mettre à jour (> 4ans)	FE inexistante
08.12Z - Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	10	8	2	0
16.29Z - Fabrication d'objets divers en bois, fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	3	3	0	0
22.29A - Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	4	3	1	0
22.29B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	3	3	0	0
23.19Z - Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	5	3	2	0
23.51Z - Fabrication de ciment	1	1	0	0
23.70Z - Taille, façonnage et finissage de pierres	8	4	4	0
24.10Z - Sidérurgie	1	1	0	0
24.31Z - Étirage à froid de barres	1	0	1	0
24.54Z - Fonderie d'autres métaux non ferreux	3	1	2	0
25.61Z - Traitement et revêtement des métaux	8	5	2	1
25.62B - Mécanique industrielle	28	14	13	1
29.20Z - Fabrication de carrosseries et remorques	4	3	1	0
32.12Z - Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	3	2	0	1
32.50A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	24	16	7	1
33.12Z - Réparation de machines et équipements mécaniques	33	15	13	5
33.20A - Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	14	9	5	0
38.21Z - Traitement et élimination des déchets non dangereux	10	3	4	3
38.32Z - Récupération de déchets triés	8	2	4	2
42.11Z - Construction de routes et autoroutes	8	2	6	0
43.32A - Travaux de menuiserie bois et PVC	93	45	42	6
43.32B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	25	12	12	1
43.91A - Travaux de charpente	14	10	3	1
43.91B - Travaux de couverture par éléments	66	41	17	8
45.20A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	166	106	45	15
45.20B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	13	9	4	0
47.77Z - Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	17	12	5	0
95.25Z - Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	1	1	0	0
24.45Z - Métallurgie des autres métaux non ferreux	0	0	0	0
Total général	574	334	195	45

Description des actions :

ACTION 1 : Identifier les éventuelles expositions chez les adhérents ciblés (étude qualitative) et conseiller sur une démarche de prévention				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Etablir (si FE inexistante) ou mettre à jour (si FE > 4 ans) la Fiche d'Entreprise des adhérents ciblés	195 adhérents (FE >4ans) 45 adhérents (FE inexistantes) Adhérents ciblés : 574	Fiches d'entreprise (création ou mise à jour) + Questionnaire d'évaluation des expositions	Préventeurs	Créations : 31/12/2026 Mises à jour : 31/12/2027
Effectuer une Action de Prévention Primaire (si FE < 4 ans)	334 Adhérents (FE < 4ans)	Action de prévention primaire + Questionnaire d'évaluation des expositions	Préventeurs	30/06/2029
Effectuer une Action de Prévention Primaire à l'issue de l'élaboration ou mise à jour des Fiches d'entreprise dans l'année	Adhérents ciblés : 574	Action de prévention primaire + Questionnaire d'évaluation des expositions	Préventeurs	30/06/2029

ACTION 2 : Accompagner les adhérents dans une démarche de prévention du risque chimique des substances ou procédés CMR 1A et 1B				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Identifier les dangers des produits utilisés et émis	Adhérents ciblés : 574	Inventaire des produits utilisés ou émis Mise à disposition des FDS et transmission de celles-ci au Service de Santé au Travail Questionnaire qualitatif	Préventeurs	30/06/2029
Evaluer ou accompagner les adhérents dans une démarche d'évaluation du risque chimique		Accompagner les adhérents dans une démarche d'évaluation du risque chimique (SEIRICH, matrice d'analyse des FDS, ...) - Session collective ou individuelle		
Conseiller l'adhérent dans l'élaboration d'un plan d'actions de prévention		Conseiller l'adhérent dans les mesures de prévention		

ACTION 3 : Améliorer la traçabilité des expositions				
Action	Cible	Description	Responsable	Echéances
Orienter l'adhérent ciblé vers une traçabilité des expositions	Adhérents ciblés : 574	Elaboration des fiches d'exposition aux agents CMR conformément au décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 Transmission des fiches d'exposition au SPST	Préventeurs / Médecin de Travail / Secrétaires Médicales	30/06/2029
Veiller au suivi médical des salariés en lien avec les expositions		Définir le suivi médical adapté par rapport aux expositions identifiés (prescription des examens complémentaires) Définir la périodicité du suivi médical	Médecin de Travail / Secrétaires Médicales	

Actions complémentaires possibles

- Accompagner les adhérents afin de quantifier les expositions (métrologies atmosphériques)
 - Session collective d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique (SEIRICH)
 - Sensibilisation des adhérents au risque chimique
- Sensibilisation des salariés au risque chimique (collective ou individuelle lors des visites médicales) y compris un focus sur le port et l'entretien des EPI (Equipements de protection individuelle)

Indicateurs :

- Nombre d'AMT réalisées sur le risque chimique
- Nombre et taux de FE créées par rapport à la cible
- Nombre et taux de FE mises à jour par rapport à la cible
- Nombre d'AMT réalisées pour les adhérents ciblés dont Nombre d'accompagnement à l'évaluation du risque chimique, Nombre de métrologie, Nombre d'analyse de FDS, ...
 - Nombre d'adhérents ayant transmis les FDS
 - Nombre d'adhérents ayant transmis les fiches d'exposition

Moyens :

- Matériels de métrologie atmosphérique : pompes de prélèvements, calibre, ... ; l'accompagnement à l'évaluation des expositions (métrologies atmosphériques) sera à la charge de l'adhérent
- Matériel de contrôle des dispositifs de ventilation : contrôle des dispositifs de ventilation / aspiration
 - Outil d'analyse des FDS : matrice excel pour une analyse de premier niveau
 - Outils d'analyse du risque chimique : SEIRICH
 - Recherche et évaluation d'outil spécifique d'analyse de FDS
- Examens complémentaires (spirométrie, radiographies ...) et/ou Biométrie prescrits par les Médecins du Travail
 - Formation interne ou externe des intervenants de prévention en lien avec l'action
- Plaquette d'information sur le risque d'exposition aux substances ou procédés CMR 1A et 1B

Engagements des partenaires

- **Appui du centre de mesures physiques de la CARSAT** : Métrologie atmosphérique et contrôle des dispositifs d'aspiration
 - **Actions conjointes dans le cadre Risque chimique Pro :**
 - SSTI03 : Réalisation et mise à jour des Fiches d'entreprise et étude qualitative
 - CARSAT : accompagnement à l'évaluation du risque chimique et engagement au travers d'un plan ou contrat de prévention pour les plus de 50 salariés
- Données transmises le 7 mai 2025 : 49 établissements de l'Allier sont ciblés par l'action RC Pro - saison 1 (21 établissements) et saison 2 (28 établissements)*

ANNEXE 4 PRÉVENTION DU RISQUE SÉDENTARITÉ

Référence du Plan Régional Santé Travail Auvergne Rhône-Alpes 2026 – 2031

Pilote d'action : Flamme de Saint-André

Axe stratégique :

Sensibiliser les entreprises et les salariés aux risques en lien avec la sédentarité

Objectif opérationnel :

Agir en prévention primaire pour réduire les effets néfastes de la sédentarité sur la santé des salariés (TMS, troubles circulatoires, fatigue mentale, etc...) et améliorer la qualité de vie au travail.

Actions :

- Effectuer une étude quantitative sur deux ans auprès :
 - Des salariés lors des entretiens infirmiers et visites médicales ;
 - Des employeurs lors des mises à jour des Fiches d'Entreprises : perception du risque de sédentarité dans l'entreprise et intégration du risque dans le DUERP par l'entreprise ;
- Communiquer les résultats de l'étude ;
- Mettre en place des actions de prévention auprès des salariés et des entreprises concernées ;

Liens avec les autres plans :

AXE STRATÉGIQUE 3 du PST 4 : Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

Données :

- Définition de la sédentarité (ONAPS) : La sédentarité est définie comme une « situation d'éveil caractérisée par une dépense énergétique proche de la dépense énergétique de repos en position assise ou allongée ». Elle correspond ainsi au temps passé en position assise ou allongée dans la journée, hors temps de sommeil ; que ce soit sur le lieu de travail ou à l'école, lors des déplacements en transports motorisés, ou lors des loisirs, notamment devant les écrans. Tout comme pour l'activité physique, il existe des recommandations en termes de sédentarité.
- Définition de la sédentarité (INRS) : Une posture sédentaire se caractérise par une posture assise ou allongée maintenue dans le temps et associée à une très faible dépense énergétique, en situation d'éveil. La très faible dépense énergétique est définie comme inférieure ou égale à 1,5 fois la valeur de la dépense énergétique de repos (métabolisme de base correspondant au minimum nécessaire au fonctionnement des organes au repos).
- L'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) annonce 4% de décès liés à une posture assise de plus de trois heures par jour et une augmentation de la mortalité passée sept heures.
- La sédentarité favorise de nombreuses pathologies résumées en quelques chiffres :
 - Un risque 2,5 fois plus élevé de développer une maladie cardiovasculaire ;
 - Un risque 2 fois plus élevé de développer un diabète de type 2 ;
 - Un risque augmenté de 24 % de développer un cancer du côlon, de 32 % pour un cancer de l'endomètre, et de 21 % pour un cancer du poumon.

- Selon ONAPS, « 70% des Français passent plus de 8 heures quotidiennement en position assise, que ce soit au travail, dans les transports ou pendant leurs loisirs et le seul fait d’être assis plus de 3h par jour est responsable de 3.8% de décès par jour et une augmentation de 85% de risques supplémentaires de mortalité cardiovasculaire pour 7h ou plus passées devant un écran ». En France, l’étude Nutri Net-Santé (2013) a mis en évidence, un temps total journalier assis à 7h27, une répartition de 4h10 pour le travail et 2h11 pour le temps de loisirs, et 1h06 pour le temps de transport.

Actions principales :

- Etude quantitative
 - Questionnaire médical à constituer auprès des pairs (IDEST et Médecins du travail) et à faire valider en CMT ;
 - Questionnaire sur tablette à remplir par les salariés à l’accueil ou dans la salle d’attente dans les Centres principaux ;
 - Questionnaire QR Code sur les annexes et dans les entreprises ;
 - Questionnaire auprès des entreprises à constituer auprès des pairs du Pôle Technique et à faire valider en CMT ;

Questionnaire médical

	Cible	Description	Responsables	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau de sédentarité ○ Perception du risque par les salariés concernés ; ○ Recours au télétravail ; 	Salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens infirmiers • Visites médicales 	Equipes médicales et paramédicales	Janvier 2026 - Décembre 2027

Questionnaire Technique

	Cible	Description	Responsables	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Perception du risque de sédentarité dans l’entreprise ○ Intégration du risque dans le DUERP par l’entreprise ; ○ Recours au télétravail ; 	Employeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Créations des Fiches d’entreprises • Mises à jour des fiches d’entreprises 	Equipes techniques	Janvier 2026 - Décembre 2027

Communication des résultats de l’étude

	Cible	Description	Responsables	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • Site internet SSTi03 ; • Communication de l’étude auprès de PRESANSE ; • Communication des résultats auprès des entreprises sur le département ; • Affichage de type flyers / posters ; 	Entreprises Salariés	Campagne de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Service communication • Service informatique 	Janvier 2028 – Décembre 2031

<ul style="list-style-type: none"> • Communication vidéo sur TV dans les salles d'attente ; • Communication réseaux sociaux (LinkedIn) 				
Mise en place des actions de prévention				
	Cible	Description	Responsables	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • Plaquettes à intégrer dans les fiches d'entreprises en annexes ; • Sensibilisations collectives ; 	Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions en milieu de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Technique • Service informatique 	Janvier 2028 – Décembre 2031
<ul style="list-style-type: none"> • Plaquettes à remettre aux salariés à l'issue des visites 	Salariés		<ul style="list-style-type: none"> • Equipes pluridisciplinaires • Service communication 	Janvier 2028 – Décembre 2031

Moyens humains, matériels, financiers, informatiques, etc...

- Adhésion à l'ONAPS : 300 euros ;



L'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps) s'engage depuis 2015 autour d'une ambition forte : une population active et non sédentaire.

L'ONAPS met en place son approche au travers de 5 grandes missions : observer, créer, accompagner, évaluer et communiquer.

- **Animation et mise en réseau** : Intégrer un réseau d'experts et accéder à des acteurs ressources pour vos projets.
 - **Bibliothèque de ressources** : Profiter d'un accès facilité aux ressources documentaires publiées régulièrement par l'Onaps.
 - **Infographies prêtes à imprimer | en HD** : Accéder à toutes nos infographies en HD avec liberté pour les imprimer.
 - **Appui d'un expert Onaps | 2 heures *** : S'appuyer sur l'expertise d'un ingénieur projets Onaps pour répondre à vos questions spécifiques sur un projet (dans la limite de 2h par an, pour les personnes morales).
 - **Valorisation d'actions *** : Valoriser vos actions sur l'activité physique et la sédentarité auprès de l'écosystème de l'Onaps à travers la publication de partage d'expériences.
- Equipes pluridisciplinaires ;
 - Plaquettes à remettre aux salariés ;
 - Plaquettes à transmettre aux entreprises ;
 - Sensibilisations collectives (entreprises) et individuelles (lors des entretiens infirmiers / visites médicales) ;
 - Service communication ;
 - Logiciels métiers : PADOA, MAP et outils d'aide au Document Unique (DUERP) ;

Indicateurs de résultat

- Nombre de questionnaires remplis auprès des entreprises et par les salariés ;
- Statistiques sur le département : évaluations à 2 ans
 - Campagnes d'information sur les résultats de l'étude par SSTi03 :
 - Site internet SSTi03 ;
 - Réseaux sociaux LinkedIn ;
 - Communication de l'étude auprès de PRESANSE ;
 - Communication des résultats auprès des entreprises sur le département ;
 - Affichage de type flyers / posters ;
 - « Fonds d'écran » de sensibilisation au risque ;
 - Plaquettes à intégrer dans les fiches d'entreprises en annexes ;
 - Communication vidéos sur TV dans les salles d'attente ;
- Nombre de Fiches d'Entreprises mises à jour ;
- Nombre de sensibilisations auprès des entreprises ;
- Diffusion d'outils de communication ;
- Journée « portes ouvertes » sur le thème de la sédentarité : sensibilisation + présentation du matériel par les fournisseurs (AZERGO, MEDIC CENTRE, etc...)

Engagement possible de différents partenaires :

- ONAPS ;
- CREEPS ;
- ASM VITALITE ;
- Université Clermont Auvergne ;
- PRESANSE ;
- CARSAT ;
- CAP EMPLOI ;
- DREETS ;
- Recommandations Haute Autorité de Santé ;
- Mangerbouger.fr

ANNEXE 5 PRÉVENTION DU RISQUE ADDICTION

Pilote de l'action : G. Barraud

Axe stratégique : Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de prévention

Objectif opérationnel : Agir en prévention primaire pour prévenir l'usage des substances psychoactives (alcool et cannabis) en milieu professionnel

Action(s) : Cibler des secteurs et des entreprises à risque, afin de mettre en place des actions de conseils, d'accompagnement et de sensibilisations aux actions de prévention

Liens avec les autres plans :

PST 4 – Objectif 5.2 : “développer les actions de lutte contre les addictions en milieu professionnel”

Données et contexte :

- Dossier addictions de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), mis à jour en mai 2024 :
 - Le risque d'accident du travail grave est multiplié par 2 chez les hommes consommant au moins 4 verres d'alcool par jour et chez les femmes consommant au moins 2 verres par jour.
 - Conduire sous l'emprise d'alcool multiplie par 17.8 le risque d'être responsable d'un accident routier mortel.
 - Conduire sous l'emprise du cannabis multiplie par 1.65 le risque d'être responsable d'un accident routier mortel.
- Rapport de l'OFDT (Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives) de 2025 sur les chiffres clés des drogues et addictions :
 - Le cannabis est la substance illicite la plus consommée en France (3^{ème} pays d'Europe chez les 15-64 ans)
 - Le taux d'expérimentation (au moins un usage au cours de la vie) du cannabis chez les adultes a augmenté de 10% entre 2014 et 2023, soit un adulte sur deux en 2023
 - Concernant l'alcool, chez les 11-75 ans, on dénombre 47 millions d'expérimentateurs, dont 40M d'usagers dans l'année, 8M d'usagers réguliers (au moins 3 consommations d'alcools dans la semaine) et 3.3M d'usagers quotidiens
- MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives), l'essentiel sur les addictions en milieu professionnels et les conduites addictives de la population active (chiffres issus de la cohorte CONSTANCES), mars 2021 :

- 11% des femmes cadres ont une consommation à risque d'alcool.
- Tous les métiers sont concernés par la consommation d'alcool.
- Le risque d'accident du travail grave est multiplié par 2 dès lors qu'il existe une consommation d'alcool hebdomadaire excessive. Ce risque est augmenté de 50% si alcoolisation ponctuelle importante (au moins 6 verres en une seule occasion).
- Association addictions France : prévention des conduites addictives en milieu de travail, octobre 2024 :
 - 10 à 20% des accidents du travail sont dus à l'alcool
 - 13000 journées de travail perdues par an pour absentéisme lié à l'alcool.
 - Consommation d'alcool au volant augmente le risque d'accident par 8.5
 - Consommation de cannabis au volant augmente le risque d'accident par 2
 - La combinaison des deux augmente le risque par 15
 - Le risque de perte d'emploi à un an pour les usagers dépendants à l'alcool est multiplié par deux, et pour les consommateurs de cannabis (consommation au moins une fois par mois, le risque est multiplié par 3.
- Etude ITHYLO 2025 :
 - Augmentation générale des consommations au fil des années : 2 fois plus de dépistages positifs à l'alcool et aux stupéfiants en 2025 qu'en 2017 (augmentation de 107% en 8 ans)
 - Sur-représentation des intérimaires parmi les positifs aux stupéfiants
 - Une positivité à l'alcool qui s'envole le soir et la nuit

Action principale à mener :

- Accompagner les TPE-PME dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques sur l'usage de substances psychoactives (alcool et cannabis) dans le milieu de travail : évaluation des risques, plan d'action ou réduction des risques. Promotion d'une culture d'entreprise et démarche de sensibilisation des employeurs et des salariés.
- Secteurs d'activité ciblés : transports, hôtellerie restauration, BTP

Actions complémentaires possibles

- Aide au repérage précoce

Description des actions

Action 1 : Aider les entreprises à recenser les facteurs professionnels de risque d'usage de substances psychoactives, dans la fiche d'entreprise et dans le DUERP				
Sous-Actions	Cibles	Description	Responsables	Echéances
Identifier les entreprises volontaires parmi les trois secteurs ciblés	Entreprises adhérentes ciblées	Mailing avec questionnaire google form	Chargée de communication	Mars 2026 (campagne J0-J15)
Pour les entreprises non volontaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création des FE ○ Mise à jour des FE ○ Aide à l'élaboration du DUERP 		Questionnaire google form avec question supplémentaire : « Avez-vous déjà eu un accident de travail en lien avec l'addiction ? »	Personnel technique	2030

Action 2 : Sensibiliser des employeurs et managers des entreprises des secteurs ciblés				
Sous-Actions	Cibles	Descriptions	Responsables	Echéances
Sensibilisation des dirigeants sur les actions règlementaires et juridiques et en lien avec le repérage précoce et l'accompagnement.	Entreprises ciblées	- Mailing ciblé - Organisation de sensibilisations collectives au sein de SSTI03	Chargée de communication / Equipe médicale/ Psychologue du travail	2030
Sensibilisation des managers sur le rôle de relais par rapport au dépistage et à l'accompagnement	Entreprises ciblées	Mise à disposition de supports, guide pratique		2030
Fiche réflexe à afficher et à diffuser	Employeurs	Création et diffusion de procédures conduite à tenir en cas de comportement inhabituel (procédure de retrait, fiche constat, fiche entretien de retour)		Décembre 2026

Action 3 : Conseiller, accompagner, sensibiliser les salariés				
Sous-Actions	Cibles	Descriptions	Responsables	Echéances
Sensibilisation collective des salariés (prév poursuite, ateliers...) Repérage des situations à risque lors des visites médecins infirmiers	Salariés	Interventions en entreprise	Infirmiers, ?	A partir de janv 2026
Repérage des situations à risque lors des visites médecins/infirmiers	Salariés	Remplissage questionnaire FAST et CAST devant chaque situation à risque	Médecins Infirmiers	
Aider le salarié à mieux comprendre les enjeux de la situation, redonner du sens afin de trouver des ressources pour y faire face	Salariés	Entretien de 2H avec la psychologue /Restitution au médecin du travail	Psychologue du travail	

Moyens (humains, matériels, informatiques, financiers...)

- Equipes pluridisciplinaires
- Plaquettes, sensibilisations collectives et individuelles
- Création d'un nouvel indicateur en lien avec l'addiction (partie soutien psychologique) – Modifier « soutien psy (hors bilan psy presta RH) : mal être, anxiété phobie, TOC, addictions »
- Service communication
- Logiciels métiers (PADOA, MAP et Aide au DUERP)

Indicateurs de résultat

- Nombre d'entreprises ciblées dans lequel le SSTi03 a mené au moins une action de sensibilisation addictions
- Nombre de fiches d'entreprise réactualisées ou créées
- Nombre de sensibilisation faites pour les managers et pour les salariés
- Nombres de DUERP reçus avec intégration du risque addiction dans les entreprises ciblées
- Nombre de questionnaires FACE ou CAST remplis (extraction PADOA) pour les salariés des entreprises ciblées.
- Campagne mailing
- Nombre de rdv psychologue SSTi03 pour orientation addiction
- Nombre de recommandations en lien avec l'addiction

Engagement des partenaires

- CSAPA
- CMP
- Médecins traitants
- Addiction France
- FFB (Fédération Française du Bâtiment)
- CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie)

ANNEXE 6 PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Références du PST 4 : 2021-2025

Axe stratégique 2 : structure, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernées.

Objectif 4

Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle en accompagnant les salariés et les entreprises concernées pour faciliter le maintien en emploi

- Renforcer la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle (action 4.1) ;
- Repérer de manière précoce les salariés concernés par un risque d'usure ou de désinsertion professionnelle afin de déclencher le plus tôt possible une prise en charge appropriée et coordonnée entre les acteurs responsables de leur accompagnement (action 4.2) ;
- Renforcer la lisibilité et la pertinence des nombreux dispositifs de maintien en emploi dans une logique de parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap (action 4.3).

Instruction DGT/CNAM du 26 avril 2022 relative aux modalités de mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle constituées au sein des SPSTI.

« La loi du 2 août 2021 renforçant la prévention et la santé au travail concrétise la volonté des partenaires sociaux en inscrivant dans le droit la création des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (cellules PDP) au sein des SPSTI. L'article 18 de la loi prévoit ainsi les missions des cellules PDP : proposer des actions de sensibilisation, identifier les situations individuelles, proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, des mesures individuelles¹ et de participer à l'accompagnement du travailleur éligible aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle.

Par ailleurs, les décrets du 16 mars 2022 viennent préciser les modalités d'application du rendez-vous de liaison, de la visite de pré reprise et de reprise, de l'essai encadré et de la convention de rééducation professionnelle en entreprise. »

La collaboration entre les services de prévention et de santé au travail, les professionnels de santé, les organismes de sécurité sociale, les acteurs de la compensation du handicap, de l'insertion professionnelle, du dispositif d'emploi accompagné, et les acteurs de la pré orientation et de la réadaptation professionnelles est primordiale pour assurer le succès de la mise en œuvre des cellules PDP des SPSTI. Les directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ainsi que les caisses d'assurance retraite et de santé au travail seront mobilisées à travers notamment les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyen, pour faciliter la mise en place des cellules PDP. (...) »

¹ Il s'agit des mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 du Code du travail soit des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail justifiées par des considérations relatives notamment à l'âge ou à l'état de santé physique et mental du travailleur.

avec préconisations d'aménagements + rendez-vous de liaison auxquels on participe + visites de pré-reprise

- **Nb de salariés pris en charge par la cellule PDP**

2) Promouvoir le rendez-vous de liaison : il s'agit de détecter le plus tôt possible les salariés en arrêt de travail et en risque de désinsertion professionnelle afin qu'ils puissent bénéficier d'un rendez-vous de liaison.

Communiquer régulièrement sur les outils de la PDP en accentuant sur le rendez-vous de liaison, peu utilisé à l'heure actuelle.

Exemples d'actions :

- Création de vidéos « Flash Info PDP » sur les actions mobilisables dans le cadre de la PDP (rendez-vous de liaison...), disponibles sur notre site internet.
- Communication auprès des adhérents sur le rendez-vous de liaison, renvoyant aux ressources disponibles sur notre site internet.
- Participation à des forums de santé publique.
- Solliciter les CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) afin de proposer une action de promotion de la santé au travail et en particulier informer sur le rendez-vous de liaison auprès des médecins traitants.
- Former les intervenants techniques pour promouvoir le rendez-vous de liaison auprès des entreprises adhérentes.

Indicateurs :

- **Nb de rdv de liaison auxquels nous avons participé**
 - **Nb de visionnages des "Flash Info PDP" sur notre site internet**
 - **Nb de participations à des forums de santé publique (communication à des congrès, colloques...)**
- 3) Développer la mise en œuvre de la visite de mi-carrière comme un véritable outil de prévention de la désinsertion professionnelle

Le SPSTI se donne comme objectif de réaliser systématiquement la visite de mi-carrière lorsque le salarié est âgé de 43 à 45 ans.

Indicateurs :

- **Nb de visites de mi-carrière réalisées**
- **Nb de visites de mi-carrière réalisées / nb de salariés pouvant bénéficier de la mi-carrière**

- ***Nb de visites de mi-carrière réalisées pour les entreprises ou secteur d'activité identifiés à fort risque de désinsertion professionnelle / nb de salariés pouvant bénéficier de la mi-carrière***

4) Mise en œuvre des cellules de prévention de la désinsertion professionnelle au sein des SPSTI pour :

- Favoriser la détection précoce des assurés à risque de désinsertion professionnelle ;
- Se coordonner avec l'ensemble des acteurs (Assurance maladie, Cap emploi, Agefiph, Conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés [Cheops]), proposer des parcours individualisés aux assurés concernés et élaborer leur plan de retour en emploi en mobilisant l'ensemble des outils disponibles (ex : propositions d'aménagement de poste, promotion des aides du Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) auprès des employeurs et appui éventuel aux employeurs dans la préparation de leurs demandes de financements auprès du FIPU, essai encadré, CRPE, aides et services Agefiph, etc.).

Préambule : dans notre service il ne s'agit plus de travailler sur la mise en œuvre de la Cellule PDP, elle a été créée en 2021. Elle est composée de 2 psychologues du travail (1,8 ETP), 2 assistants sociaux (1,6 ETP) et un secrétariat. Un médecin du travail et une IDEST sont référents de la cellule afin de participer à la réflexion stratégique. Par délégation du médecin du travail, la coordination est assurée par la psychologue du travail-ergonome.

Nous cherchons à développer et optimiser les interventions de la Cellule PDP.

Les principaux partenaires de la Cellule PDP sont : Cap Emploi, Service Social CARSAT, CPAM, MDA, Agefiph, DREETS et acteurs du CEP. Une convention a été signée avec la CPAM en 2025. Une fiche reflexe synthétise la coordination entre les partenaires majeurs du maintien en emploi (cf. Annexe 1).

Indicateurs :

- ***Nb de réunions avec les partenaires***
- ***Nb d'orientations vers les partenaires***

Engagements des partenaires :

- Les aides et services de l'Agefiph mobilisés pour le maintien et la PDP, au bénéfice des salariés et/ou de leurs employeurs (accord de l'Agefiph donné le 24/04/2025)
- Les maintiens dans l'emploi réalisés par les Cap Emploi (accord de l'Agefiph donné le 24/04/2025)
- Retours de Cap Emploi sur la prise en charge des salariés orientés par le SPSTI (résultat à 3 mois et 6 mois). Exemples de résultats : en poste, en formation...
- Nb de dossiers FIPU acceptés
- Nb d'essai encadré

- Nb de CRPE
- Liste des entreprises à forte sinistralité identifiées par la Carsat

Actions complémentaires possibles :

- Développer l'implication effective des salariés du SPSTI dans les actions de maintien en emploi : action d'information à destination de l'ensemble des collaborateurs du service de santé au travail.

Indicateur :

- ***Nb d'actions de communication interne***

- Création (par les partenaires ou par le service) d'actions de communication expliquant les dispositifs mobilisables, à destination des professionnels de santé, des employeurs et/ou des salariés. Exemples : RQTH, pension d'invalidité, AAH, essai encadré, CRPE, FIPU, reconversion professionnelle...

Indicateurs :

- ***Nb de plaquettes réalisées***
- ***Nb de « Flash Info PDP »***

- Poursuivre les ateliers Santé Travail Maintien en Emploi.

Indicateur :

- ***Nb d'ateliers Santé Travail Maintien en Emploi et nb de participants***

- Renforcer et développer le partenariat entre acteurs institutionnels et SPTI : convention avec la CPAM, groupes d'échanges de pratique entre cellules PDP d'AURA, entre assistants sociaux des SPSTI d'AURA...

Indicateurs :

- ***Nb de commissions régionales Maintien En Emploi & Handicap réalisées***
- ***Nb de réunions d'échanges de pratiques entre assistants sociaux réalisées***

édition décembre 2025



www.ssti03.fr